

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 11 avril 2024
Sous la présidence de M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation,
Et la vice-présidence de
M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
N°5/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLET Jonathan, Mme BERTRAND Marie-France, M. BLANC Frédéric, Mme BOUVET Océane jusqu'à 12H00, M. BRAU Frédéric, Mme CABRIO Elena, Mme DEMARIA Samira, Mme DUBARLE Léa jusqu'à 12H15, M. ETESSE Jean, Mme FEDELE Carine, M. FOURNIER Laurent, M. FRANQUET Erwin, M. GARCIA Dimitri, Mme HERITIER Camille, M. HUSSENOT Anthony, Mme JOUIN Emilie, Mme KRAFFT Jackie, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAHIEU Ann à compter de 9H15, Mme MARSHALL Zenna, M. MERCIER Julien, Mme MICHELET Véronique, M. MSAOUR Yanis, Mme N'ÂÏT-BOUDA Faïza jusqu'à 12H00, M. OTTAVI Jean-Antoine, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme PERETTI Alexandra, M. PONTY Yannick, Mme RANDAZZO Alessandra jusqu'à 14H00, M. REIS Patrice, M. RAYNAUD Anthony, Mme RUFINI Alexandra, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SIGLOCH Karin, M. TANTI Jean-François, M. TEISSEIRE Pascal, M. TRUBERT Jean-François, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine, M. VIZZARI Jean-François jusqu'à 12H00, Mme YAMOUNI Soraya,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. BELLAGAMBA Ugo à Mme DEMARIA Samira, Mme BERTOLOTTI Emma à Mme YAMOUNI Soraya, M. BORGESSE Franck à M. FOURNIER Laurent, M. BOSCARI Alexandre à Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. CAILLAU Jean-Baptiste à M. FRANQUET Erwin, Mme COURTIN Christine à M. REIS Patrice, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe à M. COUNILLON Laurent, Mme GODIER Stéphanie à M. COUNILLON Laurent, M. HURON David à Mme KRAFFT Jackie, Mme LEMAIRE Elisabeth à Mme KRAFFT Jackie, Mme POTOT Swanie à M. FOURNIER Laurent, M. TORRENTI Camille à M. DOUAI Ali, Mme NAVARRO Jade à Mme YAMOUNI Soraya, Mme BOUVET Océane à M. MERCIER Julien à compter de 12H00, Mme DUBARLE Léa à M. MSAOUR Yanis à compter de 12H15, Mme MARSHALL Zenna à Mme RUFINI Alexandra à compter de 14H00, Mme N'ÂÏT-BOUDA Faïza à M. BAILLY-BECHET Marc à compter de 14H00, M. VIZZARI Jean-François à Mme FEDELE Carine à compter de 12H00,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme MONTAGNE Véronique, M. SERRANO Benjamin,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, Mme BEHAR Claire, M. BIZIOU Michael, M. BORNEMANN Soren, Mme BOUNEMRI Célia, M. BOURGEOIS Nicolas, M. BURRONI Gaël, Mme CARUCHET Elodie, M. DIEDERICHS Thibault, Mme FONTAINE Geneviève, M. HACHEM Elie, M. HARIB Naïm, Mme NIELSON Nathalie, Mme PAUL Anne-Gaëlle, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. ROUSTAN Valentin,

INTERVENANTS PRÉSENTS : M. AZOULAY Stéphane, M. BOUGETTE Patrice, M. BRACCO Christian, M. BRUNO Olivier, Mme COCHIN Laetitia, M. COLLOMP Rémy, M. CREMOUX Pascal, M. DELARUE François, M. DELLAMONICA Jean, M. GUERRINI Marc, M. LATOUR Xavier, Mme LORDONNE Mathilde, M. MADDY Franck, Mme MIRBEL Isabelle, Mme MOUIAL Eva, Mme PERES Véronique, M. POINAT Sébastien, M. RIFFORD Ludovic, Mme WALLISER Elisabeth, Mme ZERMATI Johanna

M. DOUAI et M. COUNILLON ouvrent la séance à 9H30.

M. DOUAI informe en préambule de la demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour dans la partie « Formation » qui concernera le projet d'accréditation d'un département de Pharmacie à UniCA.

La demande d'ajout de ce point est approuvée avec 47 voix pour et 1 abstention.

Conseil Académique n°5 du 11/04/2024

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du PV du 7 mars 2024

M. TANTI fait part d'une erreur sur le point « 3II.4.- Classement de l'Appel à Projets (AAP) de la Région SUD Recherche 2024 » pour lequel il a été noté au PV que « Mme RAMTUHAL indique qu'un projet de l'**Institut de Biologie de Valrose** « R2VLab » a été subventionné par la Région en 2023 à hauteur de 105 599 € sur les 3 demandes transmises. » et qu'il s'agissait en fait d'un projet de l'**Institut de Chimie de Nice** et non de l'IBV. M. COUNILLON confirme que la correction sera apportée.

Sous réserve que la correction demandée soit apportée, le procès-verbal du CAC du 7 mars est adopté avec 43 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Concernant la précédente séance, M. BELLET fait part de ses interrogations sur la méthode de travail du CAC concernant la délibération prise relative aux seuils de dédoublement. Il précise que les services de scolarité avaient déjà saisi l'intégralité des charges d'enseignement et qu'ils vont devoir recommencer ce travail et potentiellement le refaire à nouveau l'année prochaine si les seuils sont modifiés. M. DOUAI répond que sur le principe rien ne s'opposerait à ce qu'un vote de ces seuils s'effectue annuellement, les seuils votés le 7 mars s'appliqueront à l'année 2024-25, un travail étant envisagé avec les directeurs de composantes afin de prendre en compte un certain nombre de remontées de terrain qui ont plus particulièrement concerné le campus de Carlone. Au terme du travail qui sera mené, de nouveaux seuils seront fixés à partir de 2025-26. M. BELLET entend cette réponse mais il fait observer que cela va constituer un travail important supplémentaire pour les services de scolarité. M. DOUAI convient d'une situation instable pour cette année mais pense qu'une proposition plus pérenne pourra être formulée l'année prochaine. M. CREMOUX précise que ce point sera abordé dans le cadre du réseau des scolarités.

I.2.- Désignation d'élus enseignants ou enseignants-chercheurs à la commission des finances (2 sièges titulaires + 1 suppléant collèges A, B ou C)

Mme Samira DEMARIA et Mme Elisabeth LEMAIRE ont fait part de leur candidature préalablement à la séance concernant les 2 sièges titulaires sur les collèges A, B et C et pour le siège suppléant Mme Marie-Jeanne OURIACHI se porte candidate en séance.

Sont désignées par les membres des collèges A, B et C pour les sièges Enseignants/Enseignants-Chercheurs à la Commission des Finances : Titulaires : Mmes DEMARIA Samira et LEMAIRE Elisabeth - Suppléante : Mme Marie-Jeanne OURIACHI avec 36 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention.

II.- Vie Universitaire

II.3.- Examen des propositions de la commission Initiatives Etudiantes du 06/03/2024

M. DOUAI accueille Mme COCHIN, vice-présidente Vie Etudiante et de Campus, qui informe que 22 dossiers ont été déposés pour examen par la commission de mars ce qui traduit une véritable montée en puissance des initiatives étudiantes car ce nombre n'avait jamais été atteint aux commissions précédentes qui comptaient en moyenne une dizaine de dossiers à examiner. Sur l'ensemble des dossiers, 15 ont recueilli un avis favorable et 7 un avis défavorable.

- Les 15 avis **favorables** concernent les projets :

- N° 1 « Participation au CAWEEM-TAS » porté par la Corporation des Carabins Niçois pour participer à un conseil d'administration et une assemblée générale, il s'agit d'une demande classique pour laquelle des forfaits sont prévus de 150€ par étudiant pour un maximum de 2 étudiants.
- N° 2 « Conseil d'Administration WEAS à Strasbourg » porté par la Corpo STAPS Nice, il s'agit d'un projet de même type que le précédent concernant une participation à un Conseil d'Administration.

- N° 3 « 49ème Congrès de l'ANESTAPS à Reims » porté par Initiatives STAPS, les étudiants se sont interrogés en commission à propos d'une tarification différente appliquée aux congrès (100€ maximum pour 5 étudiants maximum) différente de celle qui s'applique aux conseils d'administration et aux assemblées générales. Un alignement des tarifs pourrait donc être proposé à compter de la prochaine année universitaire.
- N° 6 « Made In Street » porté par le BDE LASH, il s'agit d'un projet récurrent à coloration culturelle et vie de campus qui souhaite mettre en avant la culture urbaine. Un avis favorable a été émis assorti d'une invitation à trouver des cofinancements pour les prochaines éditions le dossier n'ayant notamment pas été présenté à la commission du CROUS.
- N° 7 « Bal'rose » porté par le BDE Valrose pour un événement récurrent de vie de campus ouvert à tous les étudiants et qui avait connu un grand succès l'année dernière. Compte tenu que la demande de 11 281,71 € excède les 10 000 € les étudiants ont été invités à présenter le projet devant la commission.
- N° 10 « AGORAÉ Truck » porté par la FACE06, il s'agit d'un gros projet d'un budget supérieur à 100 000 €, qui s'inscrit dans le prolongement des deux épicerie solidaires déjà en place et qui consistera à développer une épicerie solidaire itinérante. Parallèlement à la demande de subvention de 15 000 € faite à l'université, une demande du même montant a été présentée au CROUS. Ce projet permettra aux étudiants des campus délocalisés ou des campus niçois éloignés des Agorae de pouvoir en bénéficier. Si le projet se pérennise, il pourrait s'inscrire dans la convention d'objectifs et de moyens signée par l'Établissement avec la FACE06 et ainsi d'être financé directement sans passer par la commission initiative étudiante.
- N° 11 « Journée Neige » porté par la FACE06, il s'agissait d'une journée proposée à tous les étudiants bénéficiaires des Agorae. La commission a donné un avis favorable avec un point de vigilance concernant la partie qui relève de la responsabilité civile. Il a été par ailleurs conseillé à l'association de solliciter UniCA-Sport pour pouvoir bénéficier de l'encadrement d'un enseignant.
- N° 12 « Face Parade » porté par la FACE06, l'événement se déroule pendant le carnaval de Nice et permet aux étudiants d'y participer. L'avis favorable n'a toutefois été donné que pour 50 % de la subvention demandée car il est bien précisé dans le règlement intérieur des initiatives étudiantes que l'Université doit être visible dans le déroulement des projets or la mise en avant de la CVEC et des partenaires tels qu'UNICA, le CROUS ou la ville de Nice était absente.
- N° 13 « Kits Préventions » porté par la FACE06, le projet prévoit l'achat de kit de prévention pour tous les événements à venir qui comprend des éthylotests, des préservatifs, des couvercles de verres etc... L'avis de la commission a été favorable, il a cependant été demandé que soit précisé quels seront les événements pour lesquels ces kits de prévention seront utilisés et de réfléchir à l'avenir à ne plus solliciter la commission initiatives étudiantes pour ce type de financement mais de se rapprocher du centre de santé qui pourrait fournir ces équipements.
- N° 14 « La Nuit du Cinéma 2024 » porté par la FACE06, il s'agit d'un projet récurrent qui fonctionne très bien. Il est souligné cette année une volonté de déplacer l'événement sur le territoire avec sa programmation à Cannes et non plus à Nice.
- N° 16 « Madagas'Care 2.0 » porté par Humanice, il s'agit d'un projet solidarité/citoyenneté classique avec un déplacement à Madagascar pour mener des actions de prévention auprès de jeunes enfants scolarisés. Une restitution pour présenter le bilan de ce déplacement est prévue dans le cadre d'une soirée qui sera organisée pour les étudiants d'UniCA.
- N° 17 « Journée Nationale du Sport et du Handicap » porté par Initiative STAPS, cette journée s'est tenue le samedi 23 mars dernier sur le campus STAPS et a compté plus de 300 participants afin de les sensibiliser à la question du handicap.
- N° 18 « EUSA Beach Volley Féminin » porté par UniCA Sport Club, il s'agit d'une participation à des championnats européens universitaires. La demande de financement concerne le déplacement de 2 candidates. Cet événement permettra, en outre, de développer l'attractivité de l'établissement à l'étranger.
- N° 21 « Concours d'Eloquence Nikaïa 2024 » porté par le BDE Droit. Il a eu lieu le 5 avril dernier et était ouvert à tous les étudiants de l'université afin de leur permettre de travailler l'art oratoire. Il devait se tenir à la Villa

Arson cette année mais des problèmes d'emploi du temps ont fait qu'il a dû finalement être organisé sur le campus Trotabas comme les années antérieures.

- N° 22 « Born My Way » porté par le BDE LASH visant à mettre en avant la communauté LGBTQIA+ dans le cadre d'un spectacle au théâtre de la cité. L'avis est favorable à condition que soit améliorée la communication avec l'affichage des logos de l'université et de la CVEC. Il est par ailleurs conseillé à l'association de se rapprocher de la « mission égalité » afin qu'un travail puisse être mené de concert avec une autre association étudiante qui se positionne sur cette même thématique.

• Les 7 avis **défavorables** concernent les projets :

- N° 4 « Festival ADELPHES » porté par ADELPHES pour une journée internationale de lutte Contre la GBTQIA+ phobie. L'avis défavorable tient à 2 raisons : le projet qui consiste en la restitution d'un court-métrage met en avant un événement déjà financé par le collectif R2D2 et par ailleurs les invités sont essentiellement des institutionnels ou des partenaires d'UniCA alors que les événements financés par les crédits initiatives étudiantes doivent être ouverts prioritairement aux étudiants. L'association a été invitée à se rapprocher de la DVU afin de voir comment le projet pourrait être développé en incluant plus largement les étudiants.
- N° 5 « Avenir Meeting 2023 » porté par AdEI, il vise à mettre en avant les débouchés professionnels de formation de l'IDPD et permettrait de créer un réseau d'anciens étudiants. Bien qu'il s'agisse d'un petit projet avec un montant de 146€ demandé, un refus de principe est opposé compte tenu que le projet se positionne hors du cadre des initiatives étudiantes, la manifestation prévue qui ne concerne que les étudiants de l'IDPD ne pouvant être financée du fait de son caractère filieriste.

A Mme N'AIT-BOUDA qui fait observer que, de son point de vue, l'ensemble des projets de STAPS sont également filieristes, Mme COCHIN répond que le projet N° 17 « Journée Nationale du Sport et du Handicap » est ouvert à tous les étudiants. Mme N'AIT-BOUDA souligne le caractère particulièrement intéressant du projet pour les étudiants de l'IDPD. Mme COCHIN rappelle que l'usage de la CVEC est très cadré et que la contribution étant payée par l'ensemble des étudiants, la règle est que les projets financés doivent être ouverts à l'ensemble de la communauté étudiante. Mme N'AIT-BOUDA s'interroge alors sur les projets de participation à des congrès ou des assemblées qui revêtent généralement un caractère filieriste. Mme COCHIN répond que ce type de projet s'intègre au cadre de la « Participation à la formation des associations » qui peut être financée conformément au règlement intérieur voté par le CAC (en ligne sur le site d'UniCA). Mme COCHIN rappelle que la commission n'a pas contesté la pertinence du projet mais seulement son financement sur les crédits CVEC elle ajoute que le campus a, pour sa part, financé une partie du projet.

- N° 8 « Week-end de Cohésion Sportif » porté par le BDS Polytech Nice Sophia, l'avis est défavorable car l'association est passée par des prestataires extérieurs alors que les moyens de développer les activités sportives présentées existent au sein de l'établissement.
- N° 9 « Winter Camp » porté par DS4H ADAMS. Le projet a pour objet de promouvoir des rencontres pluridisciplinaires en rassemblant sur un seul lieu des étudiants de différents campus avec la tenue de tables rondes, la pratique du sport et l'élaboration des CV et de méthodes de financement de thèse. L'avis rendu par la commission est défavorable pour des raisons de forme et de manque de lisibilité du dossier, les objectifs n'étant pas clairement définis.
- N° 15 « Eloquentia Nice » porté par Eloquentia. Le projet concerne de la prise de parole en public, il n'a pu être retenu pour un financement compte tenu qu'aucun document concernant l'association porteuse du projet n'a été transmis. Il a également été déploré l'absence totale de cofinancement.
- N° 19 « Bourse aux Livres » porté par l'UNI06, l'avis est défavorable car le projet présenté revêt un caractère filieristes, les ouvrages concernés n'étant destinés qu'aux étudiants de première année de Droit. Des interrogations portaient également sur le choix des ouvrages qui n'étaient cautionnés par aucun enseignant. Mme N'AIT-BOUDA fait observer que ce type de projet est développé dans de nombreuses autres universités et qu'il apparaît tout à fait légitime compte tenu notamment du prix élevé des codes juridiques. Mme COCHIN explique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la nature du projet mais son financement dans le cadre des initiatives étudiantes qui exclut de facto les projets filieristes et que les livres proposés n'étaient pas des codes juridiques mais des ouvrages de qualité disparate, Mme N'AIT-BOUDA regrette que les étudiants n'aient pas

été encouragés à ce que le projet soit développé sur d'autres campus de manière à l'élargir à d'autres filières, Mme COCHIN confirme qu'il a été indiqué dans le commentaire que la commission encourage l'association à une opération plus globale qui serait ouverte à d'autres étudiants.

- N° 20 « Découverte Culturel au Musée du Louvre, visite des Institutions de la République et au Salon de l'Agri-culture » porté par l'UNI06, le projet avait déjà été présenté la commission précédente, les précisions demandées qui avaient justifiées sont report n'ont pas été transmises.

Les avis de la commission IE du 6 mars sur les projets présentés sont validés avec 55 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

III.- Formation

III.4.- Demande d'accréditation du Département de Pharmacie à Université Côte d'Azur

M. DOUAI accueille le Pr Stéphane AZOULAY, Vice-Président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur, le Dr Rémy COLLOMP, Chef du Pôle Pharmacie au CHU de Nice qui pilote le projet et le Pr Jean DELLAMONICA, Doyen de la Faculté de Médecine.

M. AZOULAY présente en préambule quelques éléments de contexte. Il fait part d'une volonté de l'établissement depuis de nombreuses années de fédérer un ensemble de partenaires institutionnels dans le domaine de la santé qui a amené la Faculté de Médecine à une réflexion dans le cadre d'un mouvement d'universitarisation des professions paramédicales et de l'ensemble des professions de santé, permettant notamment l'intégration à l'établissement de l'IFMK (Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie) ou l'ouverture d'un diplôme d'établissement d'infirmier en pratiques avancées. Une formation en pharmacie faisait toutefois toujours défaut à l'établissement, une convention étant actuellement en place avec AMU (Aix-Marseille Université) prévoyant qu'UniCA assure la première année de sélection pour les études de pharmacie et un quota de 40 étudiants qui rejoignent AMU pour poursuivre leurs études a été arrêté. Cependant, en lien avec la stratégie d'établissement et afin de répondre aux besoins du territoire, un dossier de demande d'ouverture d'un département de Pharmacie a été ouvert depuis bientôt 5 ans, au terme desquels un accord de principe a été donné par le Ministère pour une ouverture qui pourrait intervenir en septembre 2024. Dans ce cadre, le dossier joint en annexe a été, dans un premier temps, évalué par le ministère qui s'est prononcé favorablement à la poursuite du projet, laquelle ne pourra toutefois être envisagée qu'après la validation par les conseils centraux.

Concernant le contenu du dossier, M. COLLOMP indique que le domaine de la pharmacie est un domaine très large qui compte plusieurs filières que sont l'officine, l'hôpital, l'industrie, la recherche et la biologie avec, pour chacune de ces thématique différentes disciplines transversales associées telles que la toxicologie, la pharmacologie, l'économie ou le management. Il ajoute que de vrais besoins ont été relevés en terme quantitatifs avec un sérieux manque de pharmaciens, constaté tant au niveau national qu'au niveau local qui justifie pleinement le dépôt de ce dossier.

Il précise que la démarche doit s'inscrire dans une perspective innovante avec une formation adaptée aux pratiques d'aujourd'hui et de demain et qui mettra l'accent sur la prise en charge, la prévention, la personnalisation, le parcours de santé et le caractère pluriprofessionnel. L'objectif sera d'être visible par rapport à la faculté de médecine et au territoire avec une articulation autour de 2 axes : l'« Approche One Health » intégrant la santé environnementale et l'« E-santé » intégrant le numérique et l'Intelligence Artificielle. Les expertises et les compétences dans ces domaines sont déjà présentes localement sur le territoire et au niveau de l'Université. Dans la pratique, en ce qui concerne les savoirs et les connaissances, un appui au niveau disciplinaire sera apporté par la faculté de médecine avec des étudiants qui pourront travailler ensemble en vue d'acquérir une culture commune mais aussi par des expertises externes reposant sur de nombreux partenariats soutenant le projet : hospitaliers, start-up, industrie, recherche qui pourront offrir les stages nécessaires à la formation. Concernant les savoirs-faire, des approches pédagogiques innovantes seront développées avec un travail mené sur la simulation et avec l'intégration du département dans le futur campus Santé. Concernant enfin les savoirs-être, ils sont liés au bien-être de l'étudiant et dans ce cadre, seront reprises toutes les propositions de la faculté de médecine en matière d'accompagnement et de tutorat, les faibles effectifs de la promotion (de 70 à 80 étudiants) étant de nature à faciliter cet accompagnement. Il est à noter à ce propos, un soutien de l'association nationale des étudiants en pharmacie qui collabore au projet.

Il est ensuite précisé, concernant les ressources, que l'hébergement de la formation est prévu, au départ, à la faculté de médecine et par la suite au futur campus santé avec toutefois des TP qui pourront être organisés au sein de l'Institut de Chimie de Nice. Les RH reposeront, quant à elles, pour l'instant, sur un petit nombre de personnels hospitaliers universitaires. Les années d'études s'ouvriront au fur et à mesure avec une 2e année prévue à la rentrée 2025.

Le Pr DELLAMONICA confirme que le nouveau campus sera coconstruit dans une optique pluriprofessionnelle avec des métiers qui travaillent déjà ensemble, un accord au niveau hospitalier permettra cette congruence des postes qui seront potentiellement créés. Il note à ce propos une attractivité toute particulière avec la réception de candidatures spontanées provenant d'enseignants d'autres universités qui aimeraient rejoindre le projet du fait de son originalité et de son aspect novateur.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme FEDELE que l'ouverture du département est conditionnée à l'aboutissement d'une discussion avec le Ministère relative à la création de postes et que le projet ne sera viable que si des postes supplémentaires sont accordés, des ETP supplémentaires seraient ainsi attribuées sur la dotation globale. La création de 5 postes de PUPH est ainsi envisagée pour un effectif étudiant qui est au départ de 40 pour atteindre par la suite un maximum de 80. Il est précisé la demande de Mme FEDELE que l'effectif de AMU est de 200. M. COLLOMP précise qu'AMU conservera l'intégralité de ses postes d'enseignants et de ses effectifs étudiants, le souhait d'UniCA étant de ne pas dépasser 80 étudiants conformément à l'objectif des formations de santé lié à la responsabilité sociale avec un nombre de formations et d'étudiants adapté aux besoins des citoyens et du territoire dont les subdivisions s'étendent de Menton jusqu'à Pierrefeu-du-Var. Il fait part d'un contexte de crise des vocations dans le domaine de la pharmacie mais précise que des étudiants qui réussissent à Nice et qui ne souhaitent pas se déplacer à Marseille préfèrent souvent ne pas envisager de mobilité et se réorienter.

A M. VIZZARI qui s'interroge sur une ouverture dès 2024 du département et sur le choix effectué de ne pas attendre l'ouverture du campus Santé, M. COLLOMP répond que le nombre attendu de 40 étudiants pour la première année est tout à fait gérable dans le cadre des locaux disponibles actuellement et ajoute que cette ouverture entend répondre à une urgence du moment où le besoin est déjà constaté avec un manque de pharmaciens qui se fait déjà ressentir et que ce projet s'inscrit, par ailleurs, dans une dynamique nationale de recrutement avec des projets de création de département de pharmacie dans d'autres universités.

Concernant la question des locaux il répond à M. OTTAVJ, que la partie d'enseignement en présentiel correspond à une petite promotion qui pourra facilement être absorbée et que les TP pourront être externalisés notamment à l'école de préparateurs en pharmacie. M. AZOULAY ajoute que cette école de préparateurs est pour l'instant affiliée à AMU et qu'elle pourra être réaffectée à UniCA dans le cadre d'une stratégie territoriale lorsque le département de pharmacie sera ouvert. M. COLLOMP confirme ensuite à M. MERCIER que les places qui seront ouvertes à Nice seront des places supplémentaires qui ne viendront pas se déduire des places ouvertes à Marseille. Il est précisé que, contrairement à certaines universités, la première année existe déjà à Nice dans le cadre de la LAS et que le dossier déposé concerne donc la 2e et 3e année du premier cycle ainsi que le 2e cycle qui proposera l'ensemble des filières (officine, hôpital, industrie, recherche et biologie). Le Pr DELLAMONICA fait part d'un fort soutien de la part des officines qui sont prêtes à accueillir des stagiaires, la biologie médicale est quant à elle partagée par des pharmaciens et des médecins sur des formations déjà présentes à la faculté de médecine et sur le plan industriel et recherche, il souligne une capacité importante développée sur le territoire avec un grand nombre de débouchés potentiels.

Il répond enfin à la question de M. BELLET concernant le positionnement de personnels BIATSS, que le projet négocié avec le ministère porte sur des postes d'enseignants, pour les autres postes la négociation devra se faire au niveau de l'université mais il précise qu'il n'est clairement pas envisagé de faire porter à la scolarité de médecine dont la charge de travail est déjà lourde, la gestion administrative de la Pharmacie et qu'il faudra en conséquence prévoir des personnels en renfort, M. COLLOMP ajoute que les recettes obtenues par l'école des préparateurs pourront constituer des ressources externes qui seront affectées au financement du fonctionnement du département.

Le projet d'accréditation du Département de Pharmacie à Université Côte d'Azur est approuvé avec 57 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

III.5.-Offre de Formation Droit, Economie, Gestion (EUR LEX, EUR ELMI, IAE, & Portails Droit-Science Politique et Eco-Gestion)

M. DOUAI rappelle le contexte de la validation de l'offre de formation qui s'inscrit dans un processus d'accréditation initié depuis deux ans avec une phase d'auto évaluation suivie de la remontée de la nouvelle offre à l'HCERES, des avis rendus par l'HCERES, du dépôt des maquettes, de leur lecture, vérification et validation par les différents services
Conseil Académique n°5 du 11/04/2024

concernés et de derniers arbitrages en octobre 2023 sur quelques points spécifiques entre la gouvernance et les composantes. Le CAC d'aujourd'hui valide les maquettes pour le secteur Droit Economie Gestion, les présentations qui seront faites n'ont pas pour objet d'en discuter le détail des contenus mais de faire part d'une perspective des offres de formation des différentes composantes.

III.5.1.- Maquettes EUR LEX/FDSP/IDPD (incluant le Portail de Licence « Droit et Science Politique »)

M. DOUAI accueille les Professeurs Xavier LATOUR, Directeur de l'EUR LEX Société, Eva MOUIAL, Vice-Doyenne Pédagogie et Marc GUERRINI Directeur du Portail « Droit-Science Politique » pour présenter l'offre de formation en Droit et Science Politique incluant celle en Droit International et Européen.

M. LATOUR indique que **la nouvelle offre de formation s'articule autour de 3 idées** :

- La première étant qu'au terme d'un bilan effectué, il a été décidé de ne rien modifier pour les formations qui ont globalement donné satisfaction et qui concernent notamment la capacité en droit et l'année préparatoire au portail ainsi que l'essentiel de l'offre de formation master.
- La deuxième idée consiste à rationaliser l'existant, notamment en ce qui concerne les volumes horaires avec une redistribution des heures consistant en des allègements sur certaines formations qui ont permis de dégager des marges de manœuvre pour d'autres formations. Ainsi des modifications assez substantielles ont pu être apportées sur le portail de licence afin d'améliorer le fonctionnement du master 1 où des difficultés étaient rencontrées avec des mutualisations extrêmement difficiles à gérer.
- La troisième idée tient à une volonté d'innovation sur certains aspects en vue d'une adaptation à de nouveaux besoins qui vont émerger dans les années à venir. Les innovations concernent essentiellement la licence qui accueille la grande majorité des étudiants pour lesquels il est apparu important de répondre à de nouveaux besoins. Un effort a donc été fait pour adapter l'offre de formation à un public spécifique avec notamment la formation de jurilinguistes qui combine la formation de droit avec une formation de haut niveau en langue et qui est apparue opportune dans un environnement d'internalisation du droit.

Mme Eva MOUIAL présente ensuite deux formations spécifiques à la faculté de droit que sont la capacité en droit et l'année préparatoire.

- **La capacité en droit** offre la possibilité à des non bacheliers de suivre deux années de formation pour pouvoir ensuite intégrer le cursus normal de la formation universitaire en droit et, les effectifs sont variables et tournent autour d'une quinzaine d'étudiants en première année. Cette formation, dont la responsable est Mme Marie-Odile DIEMER, s'adresse à un public très particulier, fonctionne très bien et connaît un bon taux de réussite, il apparaît donc très important de la maintenir.
- **L'année préparatoire** permet dans le cadre de Parcoursup, de donner la possibilité à certains bacheliers de poursuivre des études de droit à condition de suivre une année pensée comme une mise à niveau qui proposera à la fois des matières juridiques mais également des matières destinées à dispenser certains apprentissages fondamentaux pour des études de droit tels que la dissertation qui font défaut notamment aux étudiants issus de baccalauréats de type technologique. Cette année de formation est portée par la Pr Stéphanie MACCAGNAN qui en est la responsable et dont le travail remarquable fait en termes d'accompagnement des étudiants est souligné. La faculté de Droit a donc à cœur de maintenir ce dispositif et de l'améliorer en l'adaptant au plus près des besoins des étudiants.

M. GUERRINI présente ensuite **les principales évolutions du Portail**. Il précise que la méthode utilisée a reposé sur trois points : comparer, finaliser et perfectionner :

- Pour le premier point, il est apparu important de tirer les conséquences des expériences des autres établissements de droit et science politique en France et à l'étranger.
- Le deuxième point traduit une volonté de donner un objectif aux évolutions entreprises et de se rapprocher des objectifs de formation définis par UniCA.
- Le troisième point est lié à la prise en compte des remarques du HCERES qui ont donné lieu à un renouvellement avec restructuration.

Il rappelle **l'organisation générale de la Licence** avec les 3 premiers semestres des 6 semestres constituant un tronçon commun qui vise à faire acquérir les bases fondamentales de l'histoire du droit, du droit privé, du droit public et de la science politique, l'amorce d'une spécialisation commence au semestre 4 et se poursuit aux S5 et S6. La typologie des

enseignements repose sur une division entre enseignements fondamentaux comprenant des cours magistraux assortis de travaux dirigés, des enseignements complémentaires d'ouverture et des compétences transversales.

Concernant le **renouvellement de l'existant** en adéquation avec les objectifs pédagogiques et de formation d'Unica, M. GUERRINI confirme le souhait de maintien de l'ouverture disciplinaire du Portail Droit. Cette ouverture est permise par un certain nombre de mécanismes de formation qui sont la diversité des matières complémentaires abordées dans le champ des sciences humaines et sociales, la reconduction du parcours Science politique en L3 et de l'option Science politique introduite en L2 en 2021, les reconductions de la double licence de droit- philosophie, de la classe préparatoire aux grandes écoles en section droit et économie, du DU de l'Académie de droit de Nice et de la LAS et enfin l'accueil de mentions larges de Licence tel que le parcours « Environnement » de la Licence « Sciences & Humanités ». **Cette ouverture disciplinaire s'enrichit** avec l'accueil d'une nouvelle mention large : « Licence histoire parcours science politique » et l'introduction de cours innovants à dimension transdisciplinaire tels que les cours de « Droit public du numérique » au S3.

Un deuxième objectif tient à **intensifier l'internationalisation** avec le maintien de la volonté d'acquisition de compétences linguistiques utiles à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études des étudiants, La reconduction des TD d'anglais obligatoires en présence dès la L1, la poursuite d'une politique de mobilités entrante et sortante des étudiants en étoffant une offre spécifique tournée vers l'international et en reconduisant des licences offrant des doubles diplômes.

Un troisième objectif vise à **améliorer la soutenabilité de l'offre de formation** avec la réduction du nombre de séances de TD sur l'ensemble de la Licence à 9 séances d'une durée d'1h30 (au lieu de 10 actuellement) et un galop d'essai hors TD pour lequel une semaine sera banalisée. Le poids des heures de licence était considérable au regard du volume total des enseignements, la réduction prévue des TD à 9 séances représente une économie de 535 HeqTD. Aux économies réalisées s'ajoutent deux autres ajustements : en L1, les TD d'« histoire du droit » auront lieu au S2 car il a été constaté une forte évaporation entre le S1 et le S2 cette modification devrait permettre un gain d'environ 2 groupes de TD sur les 3 groupes et en L2, les UE 1 et UE 2 de L2 « Droit des contrats » et « responsabilité délictuelle » fusionnent pour ne former qu'une seule UE « Droit des obligations » ce qui représentera un gain de 16 groupes de TD et de 60h de cours magistraux.

Un dernier objectif concerne **l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation**. La principale problématique concernait la L3 où le grand nombre de matières proposées entraînaient d'importantes difficultés de choix pour les étudiants et de gestion administrative, la part des options a donc été réduite par rapport à celles des matières obligatoires ce qui rend l'offre plus lisible et permet aux étudiants d'acquérir les bases fondamentales en droit et en science politique en facilitant l'identification des disciplines en adéquation avec leur projet professionnel. Ainsi des cours de L3 jugés trop spécialisés seront reportés sur les masters.

M. GUERRINI aborde ensuite, **la mise en œuvre de l'approche par compétences** qui est actuellement finalisée avec l'écriture des référentiels de compétences, la construction des référentiels pédagogiques a pu être opérée avec l'aide des ingénieurs pédagogiques et sa mise en œuvre pourra donc s'effectuer sur les prochaines maquettes. Il ajoute qu'une réflexion sera bientôt lancée sur l'introduction des SAE à la lumière du nouveau référentiel de compétence.

Il conclut en faisant part des **évolutions envisagées au regard des recommandations du HCERES** avec l'intégration de davantage de professionnels extérieurs dans les enseignements pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants qui est en très bonne voie, l'approche par compétence qui est désormais finalisée et la réflexion sur l'amélioration de la collecte des informations permettant l'évaluation des enseignements et le suivi du devenir des diplômés qui constitue un point d'alerte avec des difficultés persistantes pour mobiliser les étudiants et des taux de réponse aux enquêtes qui restent très insuffisants.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

A Mme OURIACHI qui s'interroge sur l'année préparatoire, M. LATOUR confirme qu'il s'agit d'une année propédeutique qui a compté cette année une cinquantaine d'étudiants.

M. BAILLY-BECHET s'interroge sur la diminution globale de 10% du nombre de TD et de son impact sur les différentes sections ainsi que sur le risque que cette diminution défavorise certains étudiants en fonction de leurs origines. Mme MOUIAL répond que cette question a fait l'objet d'une longue réflexion et de discussions au sein de la faculté de Droit

et que l'idée n'est pas de réduire la partie transmission et acquisition de compétences mais de condenser le temps du TD sur 9 séances, ce temps incluait notamment auparavant une séance consacrée à un devoir sur table ou un galop d'essai qui est désormais positionné sur une semaine banalisée.

A Mme SIBILLE qui s'interroge sur la réduction du nombre d'options qui risquerait de provoquer le départ d'étudiants qui ne trouveraient plus les enseignements de spécialisation qu'ils envisageaient de suivre, Mme MOUIAL répond qu'une étude très approfondie des offres de formation des autres facultés de Droit a fait apparaître que l'offre à Nice était assez pléthorique en L3 à la carte et le resserrement ne devrait pas avoir d'impact d'autant que les matières supprimées en L3 ont toutes été déplacées vers le Master. Il s'est donc agi d'une harmonisation qui tient compte du degré d'expertise avec une montée en puissance en master.

Aux interrogations de M. BLANC concernant l'évaporation constatée entre le premier et le deuxième semestre et les moyens mis en œuvre pour l'endiguer, M. LATOUR répond que les explications sont multiples et ne tiennent pas forcément la maquette de la L1, et que de son point de vue la raison principale, tient au fait que bon nombre de candidats à la formation ont une fausse idée de ce que sont les études de Droit et de Science Politique, une méconnaissance de la discipline demeure malgré tous les efforts qui sont faits au niveau de l'orientation, il pense qu'une part d'évaporation restera donc malheureusement incompressible. Au-delà de ce problème d'orientation, un certain nombre d'étudiants n'est pas rebuté par la discipline mais par une charge de travail trop importante à laquelle ils n'arrivent pas à faire face. Afin de pallier à ce problème la faculté a recours au dispositif Tut'Top ainsi qu'à d'autres tuteurs et à une écoute toute particulière des étudiants. M. BLANC s'interroge alors sur la diminution du nombre de TD et sur la possibilité de les déplacer plus massivement vers le S2 compte tenu du fort taux d'évaporation au S1. M. LATOUR confirme que pour « Histoire du Droit » par exemple il a été fait le constat que la présence de 3 TD au premier semestre était excessive, un déplacement a donc été opéré vers le second semestre avec une progressivité plus adaptée. Interrogé ensuite sur les partenariats avec les lycées, M. LATOUR répond qu'une CPGE a été créée avec un établissement privé car le Rectorat n'avait pu proposer aucun établissement public intéressé par ce partenariat, en revanche l'EUR accueille des étudiants issus des classes de Khâgne ou d'Hypokhâgne du Lycée Massena. M. DOUAI ajoute qu'une convention est obligatoirement signée avec tous les établissements publics portant une classe préparatoire et que des conventions sont également signées avec des établissements privés de même nature dans un souci de couverture du territoire mais que le cas présenté est particulier car il s'agit de la co-construction d'une classe préparatoire qui n'existait pas et qui constitue une singularité au niveau national.

Aux interrogations de monsieur BELLET sur le maintien d'une LAS Droit où les étudiants ont de grandes difficultés à poursuivre dans le cursus de santé, M. LATOUR répond que les enseignants de la Faculté de Droit s'interrogent également à ce propos mais que la formation est maintenue pour répondre à la demande des enseignants de la Faculté de Médecine qui sont attachés à la possibilité pour les étudiants de faire du droit dans le cadre des LAS. M. DOUAI précise qu'un travail en collaboration avec les directions de portails afin d'établir un bilan concernant les LAS est en cours, au terme duquel, au vu du diagnostic qui sera établi, des réorganisations pourraient être envisagées afin de diminuer la pression sur un certain nombre de portails de faire disparaître une certaine forme d'iniquité qui a émergé entre les étudiants tout en tenant compte de la contrainte que soient ouvertes 1000 places en LAS.

Les maquettes présentées sont approuvées avec 57 voix pour et 3 abstentions.

III.5.2.- Maquettes EUR ELMi (incluant le Portail de Licence « Économie-Gestion »)

M. DOUAI accueille les Professeurs Olivier BRUNO directeur de l'UER ELMi et Patrice BOUGETTE directeur-adjoint à la pédagogie.

M. BRUNO introduit sa présentation en indiquant que les formations de l'EUR ELMi couvrent 4 grands domaines disciplinaires : l'économie et le management qui constituent la partie principale des enseignements et du corps des enseignants-chercheurs mais également la sociologie, avec une double licence économie-sociologie en partenariat avec l'EUR Odyssee, et enfin le droit où les intervenants sont plutôt rattachés à l'EUR LEX-Société.

En termes de volumétrie, l'EUR ELMi et le portail Economie-Gestion accueillent annuellement environ 3000 étudiants, l'équipe pédagogique est constituée de 50 enseignants-chercheurs et les formations de master proposées qui sont extrêmement professionnalisées s'appuient sur 250 intervenants professionnels et 45 entreprises partenaires qui proposent des offres de stage ou des contrats d'alternance aux étudiants.

La recherche et l'innovation sont présentes au sein de l'EUR avec 4 axes de recherche qui s'articulent essentiellement autour de l'innovation, la chaire de professeur Junior en économie de l'IA et de l'innovation qui est portée par l'EUR ELMI en collaboration avec le GREDEG et la proposition d'un dispositif unique d'expertise à destination des entreprises et des collectivités territoriales (ELMI expertise).

Concernant la formation doctorale M. BRUNO informe que l'EUR porte 2 programmes doctoraux : un programme doctoral international en économie soutenu par l>IDEX en partenariat avec l'université de Sant'Anna à Pise et un programme doctoral en management en collaboration avec SKEMA Business School, l'EUR ayant accueilli 81 doctorants et HDR en 2023.

❖ M. BRUNO présente ensuite les formations du **portail Economie-Gestion** et indique qu'il n'a pas été envisagé de grandes modifications dans la mesure où les évaluations de l'HCERES étaient bonnes, l'idée a été de renforcer les éléments clés sur lesquels est bâtie l'offre de formation :

- La présence d'un parcours à la carte qui s'articule avec un tronc commun et un large choix d'options de découverte en PO1 et PO2 ;
- Une spécialisation progressive vers les formations de Master proposées par l'EUR dès la L3 qui va permettre aux étudiants d'intégrer les parcours qui les intéresseront par la suite.
- Une année préparatoire de remise à niveau (PO0) offerte aux étudiants désirant s'inscrire en 1ère année du portail et étant identifiés « en difficultés » qui leur permettra d'assimiler la méthodologie universitaire et de renforcer leurs connaissances notamment en mathématiques et en économie.
- Des aménagements « oui-si » pour les étudiants du PO1 comportant du tutorat et un suivi individualisé.

Parmi les éléments sur lesquels l'EUR souhaite insister il est à noter la possibilité de se spécialiser à partir de la L3 avec l'offre d'un ensemble de parcours :

- Un parcours international de Licence 3 en Anglais (International Economics and Management Studies – IEMS) avec une mobilité obligatoire d'un semestre (S5) à l'international.
- Deux parcours de Licence 3 sur des thématiques en « Economie et Management du Tourisme » et en « Economie et Management des Ressources Humaines », dont un en apprentissage (EMRH).
- Un parcours de Licence 3 « Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) » porté par l'IAE.
- Une Licence professionnelle DISTRISUP, en collaboration avec des entreprises du secteur de la grande distribution.
- La double licence Sociologie-Economie, accessible dès le S1, en partenariat avec l'EUR Odyssee.

Concernant Les évolutions de la nouvelle offre de formation, il a été prévu :

- L'augmentation du volume horaire des cours fondamentaux à 24h au lieu de 20h.
- L'introduction ou le renforcement de la thématique environnementale dans le contenu d'une vingtaine d'ECUE du portail incluant un cours fondamental « Economie de l'environnement et du développement durable » au S3, un nouveau cours sur le « transport et la mobilité durable » au S4 et l'introduction ou renforcement de la thématique environnementale dans plusieurs ECUE du portail.
- Le renforcement des enseignements liés à la thématique de l'Intelligence Artificielle
- Le renforcement de l'attractivité internationale des formations en favorisant les mobilités entrantes avec une maquette spécifique aux mobilités Erasmus.
- La rationalisation de la maquette, en augmentant la variété des choix de cours d'option pour les étudiants, mais en réduisant le nombre d'options obligatoires à suivre.

M. BRUNO fait ensuite part de la structuration du portail incluant l'année préparatoire, le parcours LAS, la double licence et les parcours de spécialisation positionnés en L3 puis il fait part de quelques chiffres qui font apparaître un grand nombre d'étudiants en première année et des chiffres qui se resserrent par la suite, le nombre d'étudiants en 3e année étant supérieur à celui de 2e année compte tenu d'entrées parallèles d'étudiants de BUT, de BTS ou de CPGE. Il est noté qu'une part importante des étudiants poursuivent dans l'année générale de L3, une autre part intégrant des parcours de spécialités.

❖ Les formations de **master** sont ensuite présentées. Le contexte général est rappelé avec une nouvelle offre de formation appuyée sur les forces de l'Ecole (visibilité des parcours de master, professionnalisation via l'alternance, ancrage dans la recherche) qui a également cherché à intégrer les défis à venir.

Quatre pistes de réflexion ont été identifiées dans le cadre d'un travail mené par le CoSP en lien avec quatre enjeux majeurs :

- D'ordre réglementaire, social et sociétal de la transition écologique, du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise ;
- D'ordre économique, managériaux et sociétaux de l'IA ;
- De la formation à et par la recherche, visant à positionner clairement l'EUR dans la dynamique recherche d'UniCA
- Liés à l'internationalisation des formations de master et à la mobilité internationale des étudiants (sortante et entrante), visant à consolider l'attractivité de l'EUR.

Sont maintenus :

- La possibilité, pour l'ensemble des masters de l'EUR, d'être ouverts à l'alternance dès le M1.
- Des ateliers d'initiation à la recherche mutualisés entre Masters ou via des mineures « spécialisées » recherche dont l'offre a été élargie.
- Une offre de Masters co-portés avec d'autres EUR et SKEMA Business School.

Des renforcements porteront sur :

- La mutualisation des enseignements en M1 entre les différents parcours d'un même Master afin de faciliter la « mobilité » des étudiants entre les parcours.
- Une offre de mineures élargie, structurée autour de 3 thématiques (outils, méthodes et disciplinaires), visant à renforcer les compétences transversales des étudiants, et qui est intégrée soit de manière obligatoire, soit de manière facultative à l'ensemble des masters de l'EUR.

Des nouveautés concernent :

- La mise en place de nouvelles coopérations internationales proposant un enseignement intégralement en anglais avec des Universités partenaires (Université de Turin, Université de Gênes et Université d'Ilmenau).
- Dans l'ensemble de l'offre de formation de master, intégration d'enseignements en lien avec les thématiques DDRSE et de l'IA.
- La fermeture de deux parcours de Master qui s'est opérée de manière consensuelle au sein du CoSP qui concernent :
 - o Le parcours « Stratégies et Management International » (SMI) de la mention « Management et Commerce International » (portée par l'IAE) dont l'évaluation HCERES était critique au regard de son positionnement dans cette mention. Une réflexion est en cours pour la création d'un parcours de master en « RSE/développement durable ».
 - o Le parcours « Comportements et Décisions Economiques à l'Ere Numérique » (CODEEN) du Master « Innovation, entreprise et société » (IES) qui n'était pas assez attractif pour les étudiants. Une réflexion est en cours pour adapter certains enseignements sous forme de mineures.

Une nouvelle offre de formation est ainsi proposée avec 7 mentions de masters comprenant des M1 mutualisés et des spécialisations en M2. La structuration des mineures dont l'offre a été enrichie est ensuite présentée.

M BRUNO fait ensuite part de la répartition des 640 étudiants dans les différentes mentions de master avec 3 grands parcours proposés : « Gestion des Ressources Humaines », « Innovation, Entreprise et Société » et « Monnaie, Banque, Finance » et présente les chiffres qui attestent du caractère très professionnalisant des formations avec 55 à 60% d'étudiants en alternance chaque année.

❖ Les **perspectives d'évolution** sont enfin présentées :

La nouvelle offre de formation de l'EUR ELMI permet d'économiser 2 995 HETD par rapport à celle du dernier contrat grâce à la fermeture de 2 parcours. L'objectif de l'EUR est d'utiliser ce volant afin de proposer de nouvelles formations dans les années à venir, il est ainsi prévu l'ouverture, à échéance de 2 ans, de deux nouveaux parcours de master en lien avec le positionnement stratégique d'UniCA et de l'EUR autour de deux thématiques : les enjeux de la transition écologique sur les entreprises et les économies où apparaissent de nouveaux métiers et de nouveaux besoins et l'IA en Economie et Management en relation avec la chaire de professeur Junior, le porteur de la chaire ayant pour mission de construire un parcours de M2 100% en anglais autour de cette problématique qui sera ouvert aux étudiants à l'international et accueillera une petite promotion pour développer véritablement la partie ancrée recherche.

De manière plus générale l'objectif est également d'accroître la visibilité et l'attractivité des formations auprès d'un public de professionnels (formation continue) et à l'international en :

- proposant une offre modulaire de mise à niveau pour les professionnels désirant suivre les masters en VAE,
- développant la formation à distance en licence et en master afin de faciliter les possibilités de coopérations internationales,
- encourageant la mobilité entrante et sortante des étudiants de licence et master par le développement des accords de mobilités et en facilitant cette mobilité.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

A Mme FEDELE qui s'interroge sur la manière dont les étudiants intègrent l'année préparatoire, Mme RUFINI répond qu'il s'agit comme pour le « oui-si » d'un parcours sur lequel peuvent être orientés les étudiants candidatant à la L1 dans Parcoursup, M. BRUNO ajoute que l'idée est de leur faire comprendre que leur niveau ne leur permettra pas de suivre la première année et qu'un accompagnement leur est nécessaire.

Aux interrogations de Mme LEMAHIEU sur l'organisation des parcours en alternance ouverts en master, M. BRUNO répond que tous ces parcours sont également proposés en formation initiale et que sur les semaines où les alternants sont en entreprise, les autres étudiants n'ont pas cours et qu'ils peuvent consacrer leur temps à des projets, à la recherche de stages ou au suivi des mineures, il précise que seules certaines mineures, dont les « mineures-outils » sont positionnées sur la matinée du jeudi afin que tous les étudiants puissent les suivre, il ajoute que cette manière de procéder était déjà en place lors du précédent contrat et fait part d'un bilan satisfaisant.

Aux interrogations de M. BLANC sur le passage à 24 heures de cours par semestre au lieu de 20 concernant les cours fondamentaux, M. BOUGETTE répond que les TD positionnés sur les cours optionnels de découverte qui étaient très complexes à mettre en place dans les emplois du temps ont été supprimés, ce qui a permis de rajouter 2 séances de 2 heures supplémentaires pour les cours fondamentaux afin de combler un manque qui avait été constaté à ce niveau. M. BLANC fait ensuite part de ses interrogations sur la proportion du volume horaire qui concerne les professionnels intervenant dans les formations. M. BRUNO explique que sur les formations de licence, les vacataires peuvent être des doctorants ou des ATER qui interviennent uniquement sur les TD et que sur les Masters et essentiellement au niveau M2, les vacataires sont majoritairement des professionnels. Leurs interventions constituent également un moyen d'entretenir des relations avec des entreprises et permet de faciliter l'obtention des stages ou de contrats d'alternance.

M. MERCIER fait part de ses interrogations sur l'organisation des enseignements relatifs aux enjeux écologiques et à l'IA. M. BRUNO répond que l'équipe pédagogique a identifié des thématiques et des compétences qui apparaissent importantes concernant notamment la transition écologique, avec en particulier en master l'introduction d'une sensibilisation par le biais d'ateliers « Fresque du Climat » et « 2 tonnes » afin d'éviter une approche trop didactique. Ces dispositifs étant nouveaux il conviendra d'être attentif au retour des étudiants. M. MERCIER suggère l'introduction d'une interaction entre les enseignements permettant de faire apparaître les liens entre les dimensions « écologie » et « intelligence artificielle ».

M. BRUNO répond enfin à M. BARBIERI qu'un travail est mené par les chargés de relations entreprises pour percevoir la taxe professionnelle qui permet à la composante de développer ses ressources. A ses questions sur les moyens dont dispose la composante autour de l'IA, M. BRUNO répond qu'il n'y a pas de ressources propres à la composante dans ce domaine, un travail en partenariat avec EFELIA et la MIA s'effectue et l'offre de formation sur ce point est gérée par M. Simone VANNUCCINI porteur de la chaire, l'idée étant d'intégrer dès la licence un cours spécifique en IA pour la question de l'économie du management et ensuite en master, un ou deux cours relatifs à ces questions lié à la configuration de l'usage pour le domaine concerné.

Les maquettes présentées sont approuvées avec 56 voix pour et 3 abstentions.

III.5.3.- Maquettes IAE

M. DOUAI accueille la Pr Elisabeth WALLISER, Directrice de l'IAE et Mme Véronique PERES assesseure à la pédagogie.

Mme WALLISER rappelle le caractère dérogatoire de l'Institut d'Administration des Entreprises qui peut se définir comme une école de commerce publique s'inscrivant dans le cadre d'un fonctionnement en réseau, l'IAE de Nice faisant partie du réseau « IAE France » qui compte 37 instituts. « IAE » constitue donc une marque forte qui donne

une visibilité aux formations et qui les rend attractives pour les étudiants, l'institut bénéficiant, par ailleurs, de l'excellence académique dans le cadre de son appartenance à l'université. Elle précise que les offres de formation des IAE sont assez proches les unes des autres même s'il peut exister des spécificités, des contraintes liées à l'appartenance à ce réseau sont également présentes et portent par exemple sur la certification Qualicert qui donne lieu à un audit annuel assorti d'un certain nombre d'indicateurs et de conditions à remplir. Elle précise que les IAE sont nés il y a une cinquantaine d'années pour permettre à un public de non-spécialistes du management constitué essentiellement d'ingénieurs qui étaient amenés à occuper des postes de cadres d'acquiescer des notions de base en management.

Le master fondateur des IAE est le MAE (Master d'Administration des Entreprises) qui s'effectue en double compétence, initialement dispensé en formation continue en cours du soir, c'est un diplôme transversal qui a vocation à former au management dans tous les domaines, il comporte notamment un partenariat avec Polytech pour la filière ingénieur.

La nouvelle offre de formation a été construite dans un souci de rationalisation afin d'en améliorer la lisibilité et la cohérence. Il ressort en conséquence un certain nombre de suppressions avec plus de 2000 heures d'économie par rapport à l'offre de formation précédente, au niveau M1 par exemple seuls 3 parcours ont été gardés sur les 6 proposés au précédent contrat, un certain nombre de parcours qui était offert en lien avec le domaine de la santé ont rejoint les composantes spécialistes du domaine.

Mme WALLISER fait, par ailleurs, observer que l'ensemble des masters proposés s'aligne parfaitement dans les axes de recherche portés par les laboratoires et par ailleurs qu'une spécificité de la composante tient au fait que les 30 enseignants-chercheurs relèvent tous de la section CNU 06 « Sciences de gestion et du management » et sont rattachés au même laboratoire « Groupe de Recherche en Management ».

Les 3 grands axes de Recherche sont le « chiffre (comptabilité, contrôle de gestion et finances) », le « marketing / management international » et le « management responsable des organisations publiques et privées », ces 3 axes correspondent à des départements de formation qui sont appelées « Maisons » à l'IAE et qui ne connaissent pas de grand changement par rapport à l'existant. Concernant la filière du chiffre il est précisé qu'elle comprend la mention « Comptabilité, Contrôle, Audit » qui correspond à la filière « expertise comptable » qui débute dès la L3 et constitue à ce titre la seule formation de licence portée par l'IAE. A côté de CCA, 2 autres mentions sont rattachées à cette filière : « Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel » et « Gestion du Patrimoine » comprenant 2 parcours : « Gestion Internationale du Patrimoine » et « Gestion des Produits et des Risques Financiers », un parcours lié à la banque privée internationale qui figurait dans l'offre précédente a été supprimé car il n'y avait plus les compétences en interne nécessaires à son fonctionnement. Mme WALLISER indique que la règle à l'IAE est qu'une personne ne peut être responsable que d'un seul diplôme.

Concernant le deuxième axe « Marketing-Management International » il n'est pas noté de changement pour la mention « Marketing Vente » qui comporte 3 parcours « Marketing Digital », « Ingénierie d'Affaires et Business Développement » et « Marketing Entrepreneuriat et Événementiel Sportif » (en collaboration avec STAPS qui compte dans ses effectifs des étudiants sportifs de haut niveau). La mention « Management et Commerce International » ne comprend désormais plus qu'un seul parcours « International Business » dont les enseignements sont dispensés en anglais pour favoriser les mobilités entrantes, le second parcours existant précédemment pouvait apparaître redondant et a été fusionné afin d'améliorer la lisibilité de ce diplôme qui compte plusieurs partenariats internationaux essentiellement avec des universités européennes dans le cadre de doubles-diplômes ainsi qu'un grand nombre d'étudiants en programme Erasmus.

Enfin, concernant l'axe 3 relatif au « management responsable des organisations publiques et privées », il a été constaté que la mention « Management » contenait par le passé des objets de formation un peu trop disparates ce qui nuisait à la lisibilité des différents parcours, une mention « Management Sectoriel » a donc été créée et consiste en un regroupement de parcours déjà existants liés à des niches dans des secteurs particuliers tels que « Management Public », « Management Hôtellerie Internationale » et « Management de l'Art et de la Culture ». Dans la mention management une autre nouveauté tient à la création du master « Management des Talents » qui se justifie notamment par le fait que les 2 PR spécialistes en RH de l'établissement sont affectées à l'IAE et qu'il y a donc dans la composante, une niche dans le secteur des ressources humaines pour un public spécifique en master et en doctorat où un certain nombre de thèses sur le sujet ont déjà été soutenues, ce type de formation existant déjà dans d'autres IAE. La mention « management » comprend également le parcours « Recherche et Conseil en Management » cette formation de M2 a été développée en cours du soir en double compétence pour les personnes qui suivent en parallèle un master pro à l'IAE.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

A Mme OURIACHI qui s'interroge sur le recrutement des étudiants au niveau L3, Mme WALLISER répond que la L3 irrigue uniquement la filière « expertise comptable ». Mme PERES, responsable de la filière, précise qu'il s'agit d'étudiants ayant suivi un cursus L1 et L2 éco-gestion ou des BUT 2 ou 3 selon le niveau de l'étudiant et qu'ils constituent une petite promotion sélective à l'entrée de 35 à 40 étudiants au maximum, l'effectif en master étant quant à lui de 20 à 25 étudiants.

En sa qualité de représentant des secteurs lettres, langues art et sciences humaines, M. FOURNIER fait part d'une remarque plus générale sur les formations dispensées en anglais, et se fait l'écho d'un certain nombre de professeurs d'anglais de l'établissement qui considèrent comme une anomalie le fait que chaque responsable de formation puisse créer des parcours dispensés en langue anglaise sans avoir les qualifications conférant cette compétence. Il fait part ainsi du constat d'une hétérogénéité de situations avec un problème qui se pose essentiellement pour la langue anglaise, vecteur important d'internationalisation, mais qui peut concerner d'autres langues. Il souhaiterait donc savoir si l'université a déjà entamé une réflexion sur le sujet. Mme WALLISER répond que dans le cas de l'IAE, les cours ne pourraient être dispensés par des professeurs d'anglais car il s'agit d'un enseignement très pointu en management international. M. DOUAI précise qu'il n'y a pas de cadre réglementaire défini en la matière et qu'il appartient à chaque enseignant de juger de sa capacité à dispenser un bon enseignement en anglais. Mme PERES ajoute que des cours en anglais initialement prévus ont été supprimés car il a été jugé peu pertinent qu'un enseignant français s'exprime dans un anglais d'une qualité assez moyenne face à un public constitué d'étudiants français. Elle souligne que la situation du master « international business » est différente et que l'enseignement en anglais se justifie dans la mesure où le public est constitué d'étudiants étrangers, l'équipe pédagogique étant choisie en fonction du niveau en anglais voire de la nationalité des intervenants. Mme WALLISER souligne que l'IAE compte une équipe internationale et que la personne qui porte ce diplôme est totalement bilingue. Mme MARSHALL, en sa qualité de professeurs d'anglais et de coordinatrice des enseignants vacataires, précise que bien qu'étant elle-même britannique, elle recherche pour l'EUR ELMI des locuteurs en anglais qui ne sont pas forcément des natifs mais qui sont en capacité de s'exprimer dans un anglais global et souligne un besoin en formation à ce niveau pour permettre aux enseignants qui le souhaitent de mieux maîtriser la langue anglaise internationale.

M. DOUAI confirme à Mme ANTUNES-POUSINHA que sa proposition consistant en une forme de validation par l'université des enseignants souhaitant dispenser leur cours en langue anglaise est à réfléchir. Mme ANTUNES-POUSINHA fait ensuite observer qu'un public étudiant même francophone peut souhaiter suivre une formation en anglais qui l'aidera à poursuivre, par la suite, des études à l'étranger. Mme WALLISER indique que de son point de vue la meilleure validation tient à la manière dont est perçue le cours par les étudiants.

Elle confirme ensuite, à la demande de Mme RUFINI, que tous les enseignants de l'IAE gèrent un diplôme compte tenu du nombre de formations proposées au regard du petit nombre d'enseignants et précise qu'à côté de l'offre de formation de master, l'IAE porte également 3 Diplômes Universitaires internationaux.

Les maquettes présentées à l'exception du master « Management des Talents » sont approuvées avec 53 voix pour et 3 abstentions.

III.6.-Restitution des travaux de la commission ad-hoc M1 Management Parcours Management des Talents

M. DOUAI rappelle qu'au CAC du 8 février avait été validé la composition nominative de la commission adhoc dont le principe avait été voté par le CAC du 14 décembre suite à des tensions liées à la création du parcours « Management des Talents ». Il remercie Mme DEMARIA qui a présidé cette commission ainsi que Mme LAUDATI et M. BAILLY-BECHET qui en ont été membres.

Mme DEMARIA rappelle que le CAC de décembre avait examiné une motion déposée par l'EUR ELMI demandant le report de l'ouverture de ce master proposé par l'IAE qui avait donné lieu au vote de la mise en place d'une commission ayant à charge d'évaluer la complémentarité ou la redondance de ce nouveau diplôme avec l'offre de formation existante à l'EUR ELMI. Un travail a donc été mené par la commission à partir de février et Mme DEMARIA remercie les membres de la commission pour la qualité des échanges. Et précise qu'outre les deux enseignants-chercheurs du CAC la commission comptait deux membres extérieurs à l'établissement : Mme Séverine VENTOLINI, PR à l'Université de Tours, spécialisée en GRH et M. Jean-Christophe MINEUR, DRH de Schneider Electric, également spécialisé en GRH qui ont consacré beaucoup de leur temps à l'examen de ce dossier.

Les travaux menés ont été ponctués par 3 réunions : la première a permis de cibler les objectifs de la commission, de définir les besoins d'information et d'expliquer aux membres les spécificités de la mention en GRH de l'EUR ELMI et du master présenté par l'IAE. Lors de la deuxième réunion les discussions ont porté sur les documents reçus concernant une formation dont la compréhension du contenu était assez complexe et la dernière réunion a consisté en une rencontre avec les responsables de formation associant Mme Sabrina LOUFRANI (responsable du parcours Management des Talents à l'IAE) et M. Ludovic RAGNI et Mme Evelyne ROUBY (respectivement responsable de la mention GRH ainsi que du parcours EMRH et responsable du parcours CoDRH à l'EUR ELMI).

La commission s'est donc attachée à comprendre les spécificités de chacune des formations et de voir dans quelle mesure elles étaient redondantes ou complémentaires et quelles solutions pouvaient être proposées pour résoudre les problèmes et les tensions existant entre les porteurs des formations. Mme DEMARIA précise que les responsables de formation travaillent sur le même campus dans des locaux contigus. Elle fait part du rapport joint en annexe qui présente, en grande partie, les spécificités de chacune des formations : le master EMRH de l'EUR ELMI ancré depuis une trentaine d'années dans l'offre de formation de l'établissement qui va former des cadres intermédiaires de gestion de ressources humaines et qui dispense des enseignements fortement pluridisciplinaires avec de l'économie et du droit du travail et de la gestion des ressources humaines et qui compte une forte proportion (de l'ordre de 80%) d'étudiants en alternance. Le projet de formation de l'IAE quant à lui vise un public de niche et a pour objectif de former des spécialistes du management des talents avec une visée nationale et internationale autant en termes de débouchés qu'en termes de recrutement.

Les griefs de l'EUR ELMI exposés à l'encontre du projet de l'IAE tenaient à la proximité des termes dans les maquettes, au risque de confusion et de chevauchement vis-à-vis des entreprises, en particulier au regard de la recherche de contrat d'alternance ainsi qu'à un problème de similitude des codes ROME dans l'affichage de la formation. Concernant le dernier point, il est apparu qu'il y avait seulement deux codes ROME existant pour référencer les formations en GRH au sens large, ce point de redondance était alors inévitable. Concernant la relation aux entreprises, l'IAE a confirmé qu'une ouverture en alternance n'était pas envisagée pour un projet qui repose sur un petit effectif de 25 étudiants en formation initiale alors que le master de l'EUR ELMI compte, pour sa part, entre 60 et 75 étudiants. Sur la question de l'affichage dans les maquettes il a été effectivement relevé des termes redondants qui peuvent poser des problèmes de lisibilité aux étudiants en particulier sur le M1. Il apparaît toutefois une volonté de l'IAE dans le cadre du cours de « droit du travail » par exemple de donner une culture à des cadres supérieurs qui doivent avoir des bases en la matière avec des cours qui seront plus généralistes que ceux dispensés par l'EUR ELMI.

Au regard de l'ensemble des discussions qui se sont tenues la commission a estimé qu'il y a, en l'état de la maquette présentée, un problème d'affichage mais que néanmoins les deux formations semblent pertinentes et pourraient être complémentaires. Il est donc proposé plusieurs modifications et préconisations à court terme, il est ainsi demandé :

- Qu'il soit précisé que l'ouverture de la formation concerne uniquement la formation initiale et donc que le terme « alternance » qui apparaissait dans la maquette soit retiré.
- Que soit développée la visée internationale : aucun cours n'étant prévu en anglais il est demandé que certains modules puissent être dispensés dans cette langue.
- Que soit confirmée la mutualisation de 5 ECUE du M1 avec d'autres cours déjà existants dans les autres M1 de l'IAE.
- Que soit mis en place un processus de sélection exigeant, le master étant proposé sur la plateforme « Mon Master ».
- Que soit envisagé l'appui du réseau des IAE en termes de communication et d'insertion professionnelle.
- Que les équipes des deux composantes se rapprochent en vue d'un travail commun.
- Que soit effectué un suivi du master sur une ou deux cohortes afin de s'assurer que la formation est bien positionnée sur un métier de niche.
-

Mme DEMARIA fait part de réactions plutôt positives des directions de composantes qui ont été informées de ces propositions, l'EUR ELMI ayant été rassuré par la demande de mise en place d'un suivi et de modifications de maquette et l'IAE ayant anticipé l'idée qu'il y aurait des modifications à apporter à la maquette.

À M. BLANC qui souhaite savoir si le master de l'IAE pourrait constituer un parcours du master EMRH, Mme DEMARIA confirme que cette perspective avait été envisagée à l'origine mais que les intervenants de chacune des composantes avaient exprimés des différences fondamentales de conception du parcours, ce qui n'avait pas permis d'aboutir à une

approche consensuelle. M. BAILLY-BECHET membre de la commission, extérieur au domaine disciplinaire, confirme que chacune des deux parties n'a pas du tout la même façon de concevoir l'enseignement en GRH, la vision d'ELMI étant beaucoup plus généraliste et interdisciplinaire que celle de l'IAE centrée sur des compétences de niche. De son point de vue, il serait compliqué d'envisager un M1 porté par ELMI et un M2 plus spécialisé rattaché à l'IAE dans la mesure cela ne correspond pas à l'architecture de l'ensemble des autres masters de l'IAE même si sur certains points précis des cours communs pourraient être envisagés. Pour Mme LAUDATI, également membre de la commission, le vrai problème tient à la lisibilité de la formation pour les étudiants. M. REIS, enseignant-chercheur à la faculté de Droit qui intervient dans plusieurs composantes dont l'EUR ELMI et l'IAE, confirme que la lisibilité de l'offre de formation est essentielle et rappelle que de son point de vue, la priorité de l'établissement doit consister en la prise en compte de l'intérêt général qui passe en premier lieu par celui des étudiants, il précise que la concurrence doit exister avec les structures extérieures à l'université mais pas entre les composantes.

M. DOUAI remercie Mme DEMARIA et les membres de la commission, qui par cette expérience ont validé le concept de commission ad hoc mise en place dans le cadre d'une situation initiale extrêmement tendue, et considère que le fait d'avoir réussi à obtenir une discussion plus apaisée constitue déjà un résultat majeur. Il souligne toutefois que cette commission ne constitue qu'une première étape et qu'en vue de la prochaine évaluation HCERES en 2027, il conviendra de poursuivre le travail avec l'objectif de présenter une seule mention GRH intégrant l'ensemble des parcours. M. DOUAI estime que si cet objectif n'est pas atteint, la pérennisation des 3 parcours pourrait être compromise. Il valide enfin la proposition de M. HUSSENOT de reporter au CAC du 16 mai le vote sur ce point, une fois que la maquette aura pu être finalisée.

III.7.- Conventions internationales

M. DOUAI accueille Mme SABOURAULT, Vice-Présidente en charge du Développement international et Europe et Mme Dahbia ZIANI, Chargée des conventions internationales à la DDIE, pour présenter les conventions.

III.7.1.- EUR SPECTRUM avec l'Université des Lagunes à Abidjan - Côte d'Ivoire (Mathématiques : double-diplôme Licence + délocalisation Master)

M. DOUAI précise qu'il s'agit de conventions déjà présentées au précédent CAC et qu'elles ont été modifiées en tenant compte des remarques qui avaient été émises. Mme SABOURAULT rappelle que ces remarques portaient sur une inadéquation entre l'annexe financière et le texte de la convention, elle précise que la convention concerne la L3 au sein de laquelle des échanges sont mis en place dans les deux sens, chaque étudiant payant les frais d'inscription dans son université d'origine sans frais supplémentaires. L'annexe financière qui faisait apparaître des frais spécifiques aux partenaires a donc été revue. Concernant la délocalisation du master les frais d'inscription sont des frais spécifiques qui ont été ramenés au montant des droits différenciés que payent les étudiants européens et l'annexe financière a donc été modifiée dans ce sens.

À Mme HERITIER qui s'interroge sur la légalité de l'exonération de la CVEC, Mme ZIANI répond que dans le cadre des coopérations internationales cette possibilité existe. M. CREMOUX confirme que pour certains doubles diplômes le paiement de la CVEC avait été demandé par le passé car les conventions avaient été rédigées lors de la mise en place de la CVEC et la possibilité d'exonération n'avait pas encore été clairement précisée. Cette situation posait des problèmes logistiques aux étudiants à l'extérieur du territoire, un message a donc été fait passer en réseau des scolarités afin que les doubles diplômes délocalisés puissent être exonérés de la CVEC. M. CREMOUX précise que cette exonération apparaît logique dans la mesure où les étudiants ne sont pas présents physiquement sur les campus et ne bénéficient pas des avantages que la CVEC pourrait leur offrir.

Les conventions sont approuvées avec 57 voix pour et 2 abstentions.

III.7.2.- EUR ELMI avec VICTORIA - Internationale Hochschule – Berlin (double-diplôme Licence Economie Gestion)

Il s'agit d'une convention de double diplomation avec une mobilité qui s'effectue en 2e année dans les deux sens, prévue pour 2 étudiants par an pour chacun des partenaires. Pour les mobilités entrantes les étudiants allemands paient la CVEC et inversement les étudiants français vont payer à l'université de Victoria une taxe transport obligatoire. Mme HERITIER fait observer que le programme pédagogique joint à la convention en annexe risque d'être modifié à la rentrée prochaine concernant notamment les compétences transversales et s'interroge donc sur l'intérêt de joindre cette annexe. Mme ZIANI répond que le programme pédagogique est systématiquement annexé aux conventions et

qu'il devra faire l'objet d'un avenant à la convention dès que la nouvelle maquette aura été validée. M. DOUAI précise qu'il n'y a pas d'ouverture progressive en économie-gestion et que dès septembre 2024 la nouvelle maquette s'appliquera mais qu'un avenant pourra concerner les compétences transversales. Mme ZIANI ajoute que les étudiants devront être sélectionnés très prochainement et qu'il était donc impératif que le programme pédagogique soit joint à la convention.

La convention est approuvée avec 54 voix pour et 4 abstentions.

III.8.- Information sur l'Appel à Projets "Espaces, matériel pédagogique et compétences professionnelles" 2024

M. DOUAI indique que cet appel à projets en place depuis un certain nombre d'années à Université Nice-Sophia Antipolis puis à Université Côte d'Azur permet aux composantes et aux campus d'obtenir des financements pour l'achat de matériel et l'aménagement d'espace sur un budget établissement avec un cofinancement L@UCA pour les licences. Cet appel est traditionnellement lancé chaque année en septembre/octobre pour des remontées de projets demandées avant le 15 décembre. Une analyse des projets est effectuée avec un budget fixé en amont qui est réparti en fonction des résultats de cette analyse.

M. DOUAI informe, par ailleurs, que tous les projets qui étaient présentés par l'EUR SPECTRUM n'avaient pas été pris en compte dans un premier temps car l'EUR n'avait pas opéré de classement. Le CoSP s'était réuni après le 15 décembre et avait classé les projets déjà remontés mais ce classement n'avait pas été transmis aux vice-présidents, cependant suite à l'intervention de Mme LEMAHIEU qui a fait parvenir le classement les deux premiers projets classés par l'EUR ont pu finalement être financés.

Mme Isabelle MIRBEL, Vice-Présidente Transformations pédagogiques et Formation Tout au Long de la Vie, indique que 36 projets ont été présentés cette année pour un total d'un peu plus d'1 200 000€ demandés. Au terme d'un arbitrage un peu plus de 500 000€ ont été financés dont environ 150 000 sur crédit L@UCA affecté au périmètre des licences générales. Elle précise que l'argumentaire joint en annexe explique les choix qui ont amené à ce que certains projets ne soient pas retenus. Ainsi, ont été écartés tous les grands projets d'aménagement où les projets qui concernent plus spécifiquement des laboratoires de recherche ainsi qu'un projet de l'UFR Médecine dont le cofinancement était incertain et pour lequel un report à l'année prochaine a été suggéré. Il a enfin été tenu compte du classement des composantes en ne retenant que de le ou les deux premier(s) projet(s) du classement et les projets non classés n'ont également pas été pris en compte.

Aux interrogations de Mme FEDELE, Mme MIRBEL précise que dans le financement global il convient de distinguer une enveloppe spécifique L@UCA d'un peu plus de 150 000€ réservée aux formations de licence générale. A M. BAILLY-BECHET qui s'interroge à propos du financement de la rénovation d'un amphi à Saint-Jean-d'Angély qui a été retenu alors que les autres demandes du même type ont été rejetées, M. DOUAI répond qu'il s'agissait en fait de rénovation liée à l'achat de matériel pédagogique, il souligne que l'arbitrage a également été fait en termes de volume et que pour les gros projets une autre enveloppe existe à l'échelle de l'établissement afin de permettre de financer des travaux de rénovation plus conséquents.

M. DOUAI conclut en demandant aux conseillers de ne pas hésiter à diffuser l'information sur l'existence de cet appel à projet qui intègre également une approche campus.

IV.- Recherche

IV.9.- Présentation du Projet CNRS-Joint Research Programme « Chaire Afrique » (2023-2027)

Annexe « Projet JRP_Africa Chair Afrique_Lettre de soutien CNRS »

Intervenant :

M. Ludovic RIFFORD, Professeur au LJAD (UMR 7351)

M. Laurent COUNILLON donne la parole à M. Ludovic RIFFORD pour sa présentation.

M. Ludovic RIFFORD explique que le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) a lancé en 2022 une série d'appels à projets comprenant les « Chaires Afrique » afin de renforcer et d'étendre ses collaborations avec les pays du continent Africain. Il s'agit de coopération entre un chercheur Français et un chercheur d'un pays d'Afrique sur un projet.

En 2023, 10 projets de « Chaire Afrique » ont été retenus, toutes disciplines confondues, dont une en mathématiques.

Pour les mathématiques, le CNRS a signé un protocole d'accord avec l'African Institute for Mathematical Sciences (AIMS) afin que les « Chaires Afrique » soient localisées dans un de ses centres. Chacun des instituts propose des programmes de master 2 à des étudiants du continent africain.

La Chaire CNRS AIMS Joint Research Programme « Chaire Afrique » est créée à partir de septembre 2023 et jusqu'à septembre 2027. Elle a pour objectif principal de financer la chaire localisée au LJAD et au Centre AIMS-Sénégal, avec une collaboration avec le centre AIMS-Cameroun.

Un budget de 180 000 € de crédits et 120 000€ pour le financement d'une thèse est financé par le CNRS sur les 4 ans de la durée du projet.

L'objectif principal du projet est de contribuer à l'intensification des collaborations scientifiques entre mathématiciens de France et du continent Africain. Il s'agit également de participer à l'établissement d'une communauté de recherche visible et compétitive entre le CNRS et AIMS, avec la volonté de créer un laboratoire international de recherche CNRS en Afrique.

Le Centre AIMS-Sénégal est très accessible, en bordure de la réserve écologique expérimentale de Mbour ayant abrité auparavant l'IRD.

3 chercheurs sont permanents dans le centre de Mbour :

- Mouhamed Moustapha FALL (Président du Centre)
- Mouhamadou SY (Chaire de Recherche A. von Humboldt)
- Ludovic RIFFORD (Chaire CNRS AIMS)

Cette activité s'inscrit dans un cadre plus large, notamment le Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA), le Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351) et Groupement Euromaghrébin de Mathématique et de leurs interactions (GE2MI).

M. Laurent COUNILLON remercie M. Ludovic RIFFORD pour sa présentation et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Un conseiller s'interroge sur l'attention qui serait portée à une épistémologie comparée des mathématiques et des savoirs vernaculaires.

M. Ludovic RIFFORD indique qu'il existe de grandes difficultés pour les chercheurs sur le continent africain à poursuivre leur recherche et à maintenir le contact avec d'autres chercheurs et chercheuses à travers le monde, notamment pour ce qui concerne les colloques. Il n'est pas prévu d'analyse épistémologique des mathématiques et des savoirs vernaculaires.

Un conseiller s'interroge sur les liens avec les Universités Africaines.

M. Ludovic RIFFORD explique que les Centre AIMS ne proposent que des programmes de Master 2. Certains accords ont été signés notamment avec Sorbonne Université pour que des professeurs délivrent des cours. La plupart du temps, les étudiants s'inscrivent dans d'autres masters plus spécifiques. Dans le cadre de leur master, un stage est effectué avec un chercheur ou une chercheuse, ce qui crée une interface entre l'Europe ou les États Unis et les étudiant.es.

Un conseiller s'interroge sur le nombre de thèses.

M. Ludovic RIFFORD indique qu'il y en a entre 5 et 10. Le financement CNRS pourra financer une thèse et d'autres structures Allemandes ou Françaises seraient envisagées pour financer d'autres thèses.

Un conseiller s'interroge sur les abonnements aux revues qui peuvent souvent être coûteux.

M. Ludovic RIFFORD précise qu'il n'est pas prévu d'accès aux revues dans le cadre de la « Chaire Afrique ». Il met en exergue la possibilité pour les chercheurs du continent africain de faire appel au Centre International Abdus Salam de Physique Théorique (ICTP) pour avoir accès facilement et gratuitement à des publications d'envergure internationale ou d'autres initiatives similaires. Beaucoup de publications en mathématiques le sont aussi sur des archives ouvertes en ligne.

Suite à la présentation de M. Ludovic RIFFORD et aux échanges avec les conseillers et Conseillères, M. Laurent COUNILLON propose de passer au vote afin de donner un avis favorable à la création du Projet CNRS-Joint Research Programme « Chaire Afrique » (2023-2027) à partir du 1er Septembre 2023 et pour 4 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la création du Projet CNRS-Joint Research Programme « Chaire Afrique » (2023-2027) à partir du 1er Septembre 2023 et pour 4 ans. (58 voix POUR).

IV.10.- Création de l'Institut Fédératif de Recherche en Épistémologie

Annexe « Ifre-présentation-de-la-fédération »

Intervenant :

M. Sébastien POINAT, Maître de Conférence en Philosophie

M. Christian BRACCO, Maître de Conférences HDR, section 72 (Épistémologie, Histoire des Sciences et des Techniques) / Directeur adjoint à la recherche, Inspé)

M. Laurent COUNILLON donne la parole à M. Sébastien POINAT et M. Christian BRACCO pour leur présentation.

M. Sébastien POINAT propose tout d'abord une définition de l'Épistémologie. Il la décrit comme une démarche réflexive dotée d'une analyse pouvant être faite *a priori* et *a posteriori* (en France), en lien avec les disciplines, leur histoire et les manières dont elles se structurent. Elle touche souvent des thématiques transversales et des approches pluridisciplinaires.

M. Sébastien POINAT indique que la création de l'Institut Fédératif de Recherche en Épistémologie s'est basée sur plusieurs constats :

- Il existe des chercheurs et chercheuses en épistémologie mais qui sont disséminé-es parmi les différentes disciplines.
- Ce sont des questions qui gagnent de l'importance au sein de la société actuellement.
- Le projet a reçu un accueil favorable du projet auprès des collègues interrogé-es (lors des journées d'étude du 17 novembre 2023).

M. Sébastien POINAT souligne que la création de l'Institut de Recherche en Épistémologie (IFRÉ) permettrait de fédérer les structures existantes qui ont un lien avec l'épistémologie au sein d'Université Côte d'Azur en plaçant celle-ci au centre des activités.

Les objectifs principaux de l'IFRÉ seront les suivants :

- Fédérer les chercheurs et chercheuses et donner de la visibilité ;
- Susciter de nouveaux travaux ;
- Associer des chercheurs experts en épistémologie et des chercheurs non experts ;
- Offrir un interlocuteur unique en matière d'épistémologie.

M. Sébastien POINAT présente ensuite la structuration envisagée de l'IFRÉ.

Des représentants des 9 laboratoires ou structures fondatrices de l'Institut constitueraient le comité de pilotage. Celui-ci serait en charge des grandes orientations de l'Institut. D'autres laboratoires sont invités à rejoindre le premier cercle fondateur de la structure.

Un directoire de 3 personnes, dans un premier temps les fondateurs du projet, sera chargé de développer les activités de l'institut.

Il est demandé un budget annuel de 10 000 € afin de développer l'animation scientifique, de créer des réseaux et de faire émerger de nouvelles idées.

M. Sébastien POINAT présente ensuite le paysage national et souligne le fait qu'il n'y ait pas de structure

transdisciplinaire et transversale dans la thématique de l'épistémologie.

M. Christian BRACCO ajoute que d'autres laboratoires sont intéressés pour intégrer l'institut et sont les bienvenus pour enrichir le projet.

Il est envisagé également de la formation dans les masters afin de diffuser les connaissances en matière d'histoire des disciplines.

L'institut Fédératif de Recherche en Épistémologie a pour objectif de mettre les personnes impliquées dans ce domaine en réseaux, organiser des événements et devenir moteur dans les propositions sur la thématique.

M. Laurent COUNILLON remercie Messieurs Sébastien POINAT et Christian BRACCO pour leur présentation et donne la parole aux conseillers et conseillères.

Un conseiller s'interroge sur l'opportunité de donner des cours sur la démarche scientifique et l'acquisition des connaissances scientifiques dans le cadre des thèses.

M. Sébastien POINAT indique que dans le cadre des Journées de novembre, un module a été présenté par l'EUR ODYSSÉE où les étudiants peuvent choisir un enseignement en épistémologie centré sur une discipline en particulier. Il serait possible, selon les ressources humaines et financière disponibles, de s'inspirer de ce module afin de le proposer dans d'autres disciplines ou dans le cadre d'un module général sur l'épistémologie.

Un conseiller s'interroge sur l'absence dans la liste des laboratoires fondateurs du CTELA (UPR 6307), indiqué comme laboratoire actif dans le domaine de la recherche épistémologique. Il précise par ailleurs que le LAPCOS (UMR 7320) sera très intéressé pour rejoindre la Fédération.

M. Sébastien POINAT indique que les laboratoires fondateurs n'ont pas vocation à rester les seuls laboratoires impliqués dans le projet et qu'il sera fait appel à d'autres laboratoires dans le développement du projet.

Un conseiller s'interroge sur l'existence d'autres événements hormis la Journée d'étude organisée en Novembre.

M. Sébastien POINAT confirme que c'est actuellement le seul événement en lien avec la constitution de l'IFRÉ. Lorsque l'Institut sera officiellement lancé, d'autres événements seront organisés. Il est notamment prévu l'organisation d'une journée d'étude à la fin du mois de Mai pour poursuivre les travaux entrepris lors de la Journée d'étude du 17 novembre 2023.

M. Sébastien POINAT met aussi en exergue un projet initié par Giovanni FUSCO dans le domaine de la Géographie et Frédérique BERTONCELLO dans le domaine de l'Archéologie pour des questions de méthodologie liée à l'Incertitude qui s'est poursuivi pendant plusieurs années au sein des Sciences Humaines et Sociales. Il a produit des résultats intéressants avec des publications, une HDR et des sujets nouveaux. Cette expérience de projet serait tout à fait le type de collaboration qui serait proposé dans le cadre de l'Institut Fédératif de Recherche en Épistémologie.

Un conseiller s'interroge sur le plan de communication prévu au sein d'Université Côte d'Azur et auprès du grand public pour présenter l'IFRÉ.

M. Sébastien POINAT précise que la priorité actuellement est de communiquer en interne pour contacter d'autres laboratoires qui souhaiteraient s'impliquer dans l'Institut Fédératif et également structurer les activités. Selon celles qui seront menées dans le cadre de l'Institut Fédératif, une communication adaptée sera diffusée auprès du grand public.

L'institut Fédératif a pour objectif premier l'animation de la recherche au sein de la communauté scientifique et le développement des publications dans le domaine. Néanmoins, certaines thématiques pourront être propices à la diffusion scientifique auprès du plus grand nombre.

M. Laurent COUNILLON ajoute qu'il serait intéressant de contacter Mme Anne Sophie COLDEFY, Vice-Présidente Science et Société, pour le volet concernant la diffusion scientifique.

Un conseiller indique que le projet est très intéressant. Il ajoute que dans le cadre des parcours licence où il est développé des actions sur la transition environnementale et sociétale, il serait nécessaire de développer la connaissance des étudiants et étudiantes en épistémologie et en méthodologie. Pour ce qui concerne les thèses, ces connaissances sont réellement indispensables.

Un conseiller s'interroge sur la multiplication des structures de recherche au sein d'Université Côte d'Azur et propose de fixer une période d'essai afin de confirmer l'activité des structures créées.

M. Laurent COUNILLON souligne l'importance de traiter des sujets de fond dans le cadre du Conseil Académique et de confirmer l'apport structurant des projets présentés en séance. Il relève l'importance de recevoir les porteurs et porteuses de projet en séance afin de suivre l'évolution des structures qui ont été soutenues par l'Instance et Université Côte d'Azur.

Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation, indique qu'un bilan à mi-parcours des structures créées au sein d'Université Côte d'Azur est demandé. Cela permet tout d'abord d'évaluer si la structure s'est intégrée dans l'écosystème académique et d'envisager d'autre part la pérennisation des activités.

Un conseiller signale également le travail effectué précédemment par le laboratoire de Zététique, dirigé par le

Professeur Henry BROCH et l'historique lié à ses questions dans le cadre d'Université Côte d'Azur.

Un conseiller s'interroge également sur le rapprochement de l'Institut Fédératif en Épistémologie avec des structures locales comme l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne Côte d'Azur (OTECCA), ou de manière plus internationale la « Coalition for Advancing Research Assessment » (CoARA).

M. Sébastien POINAT indique que l'épistémologie peut potentiellement concerner tous les domaines. Il est important dans un premier temps de commencer à travailler avec les structures fondatrices et d'ouvrir ensuite la fédération à d'autres structures.

M. Laurent COUNILLON, remercie M. POINAT et M. BRACCO pour leur présentation et suite aux échanges, il propose que le CAC donne un avis favorable à la création de l'Institut Fédératif de Recherche en Épistémologie.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la création de l'Institut Fédératif de Recherche en Épistémologie à compter du 28 mai 2024 avec un soutien annuel d'Université Côte d'Azur de 10 000 € (51 voix POUR, 3 CONTRE, 4 ABSTENTIONS).

IV.11.- Présentation et évolution de la direction de la Fédération Claude Lalanne

Annexe « CR COPIE FCL 30.03.24 »

Annexe « CV B. CAMBIEN »

Annexe « CV M. VIDAL »

Annexe « CV J. DOYEN »

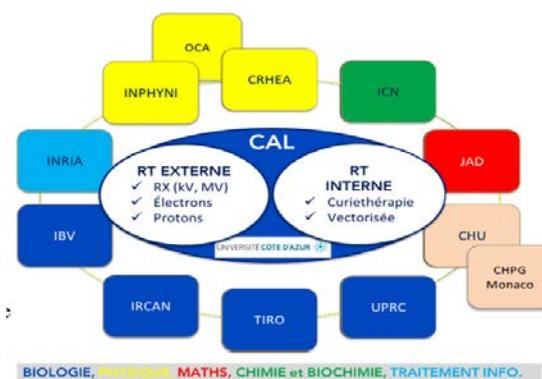
Intervenant :

M. Franck MADY, Codirecteur de la Fédération Claude Lalanne / PU (INPHYNI / UMR 7010)

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à M. Franck MADY pour sa présentation de la Fédération Claude LALANNE et les évolutions de sa direction.

M. Franck MADY rappelle tout d'abord que la Fédération se nomme ainsi en hommage au Professeur Claude LALANNE, Chevalier de la Légion d'Honneur et directeur du centre Antoine LACASSAGNE entre 1970 et 1985. Celui-ci fût le premier professeur de radiothérapie à l'Université de Nice.

Il souligne que la Recherche en radiothérapie implique par essence une approche transdisciplinaire.



La Fédération Claude LALANNE a été créée en 2018 sur un socle de 5 thématiques structurantes :

- Accélérateur et détecteurs,
- Recherche translationnelle
- Calcul de la dose
- Interaction avec le vivant
- Radiothérapie interne vectorisée

M. Franck MADY présente ensuite différents exemples de projet initiés principalement dans le cadre des thématiques suivantes :

- accélérateurs et détecteurs (notamment avec l'OCA, INPHYNY et le CRHEA)
- recherche translationnelle (avec l'INRIA)
- interactions avec le vivant (avec l'IRCAN et TIRO MATOS).

Il indique que la radiothérapie interne vectorisée est une thématique porteuse en cours de démarrage.

La Fédération bénéficie d'un budget d'Université Côte d'Azur de 10 000€ qui permet d'initier quelques recherches et d'animer la structure.

De nombreux projets ont pu être créés dans les thématiques structurantes de la Fédération par les laboratoires impliqués. Cela représente au total plus de 4 millions d'euros récoltés, de nombreuses publications dans des revues internationales et communications dans des congrès. Ces projets ont également permis de nombreuses collaborations externes avec des Établissements de recherche, des Instituts nationaux et des Sociétés.

M. Franck MADY ajoute que la Fédération Claude LALANNE a organisé deux Colloques et un webinaire qui a fédéré de nombreuses personnes impliquées dans la physique médicale.

D'autre part, du fait de l'activité de la Fédération Claude LALANNE, un laboratoire « in vitro – in vivo » a été créé sur le site CAL Ouest. Cette structure permettra aux chercheurs et chercheuses d'Université Côte d'Azur de disposer d'un laboratoire de culture cellulaires et d'un hébergement petit animal.

Il présente enfin les évolutions de la direction de la Fédération. Le professeur Jean Michel HANOUN-LEVY a choisi, pour des raisons personnelles de quitter la codirection de la structure l'année dernière. Suite aux échanges dans le cadre du comité de pilotage avec le précédent Vice-Président Recherche, M. Noël DIMARCQ, il a été décidé d'élargir la codirection à deux personnes supplémentaires afin de mieux représenter les thématiques actives de la Fédération.

M. Laurent COUNILLON remercie M. Franck MADY pour sa présentation et souligne l'effet de levier important de la Fédération pour animer la communauté dans le domaine et obtenir des financements.

Il précise qu'il est demandé au Conseil Académique (CAC) aujourd'hui de se positionner sur la nouvelle direction de la Fédération Claude LALANNE. Il propose au CAC de donner un avis favorable à la nomination en tant que Codirectrices et Codirecteurs de la Fédération Claude Lalanne à compter du 11 avril 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028 de Mme Béatrice CAMBIEN (Chargée de Recherche), Mme Marie VIDAL (Physicienne Médicale), M. Franck MADY (PU) et M. Jérôme DOYEN (PU-PH).

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination en tant que Codirectrices et Codirecteurs de la Fédération Claude Lalanne à compter du 11 avril 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028 de Mme Béatrice CAMBIEN (Chargée de Recherche), Mme Marie VIDAL (Physicienne Médicale), M. Franck MADY (PU) et M. Jérôme DOYEN (PU-PH). (57 voix POUR, 2 ABSTENTIONS).

IV.12.- Changement de direction du Laboratoire de Droit International et Européen (LADIE / UPR 7414)

Annexe « LADIE_Extrait PV Conseil du LADIE 19.03.24»

Annexe « LADIE_CV - J. Lepoutre »

Annexe « LADIE_CV - D. Ventura »

M. Laurent COUNILLON, indique que la directrice actuelle du Laboratoire de Droit International et Européen (LADIE / UPR 7414), Mme Anne MILLET DEVALLE ne renouvellera pas son mandat.

Le Conseil de Laboratoire du LADIE du 19 Mars 2024 à voté à l'unanimité pour la nomination de M. Jules LEPOUTRE, PR, en tant que directeur du laboratoire et de M. Daniel VENTURA, MCF en tant que directeur adjoint.

M. Jules LEPOUTRE est Professeur des Universités en droit public et porteur d'un programme de l'Agence Nationale de Recherche (ANR) Jeune Chercheurs et Jeunes Chercheuses (JCJC). Il a effectué sa thèse à l'Université de Lille et son Post-Doctorat à Florence en Italie.

Il est également l'auteur de nombreuses publications, et a participé à de nombreux ouvrages collectifs et conférences.

M. Daniel VENTURA est quant à lui Maître de Conférence en Droit public à l'Institut de la Paix et du Développement et co-directeur du Master 2 « Gouvernance et Financement du Développement », dans le cadre de la mention Master « Droit international et européen » d'Université Côte d'Azur. Il est l'auteur de nombreuses publications et a également participé à de nombreux ouvrages collectifs et conférences dans son domaine.

M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de passer au vote sur la proposition de nomination de M. Jules LEPOUTRE, PR, en tant que Directeur du laboratoire de Droit International et Européen (LADIE /UPR 7414) et M. Daniel VENTURA, MCF, en tant que directeur adjoint à compter du 11 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de M. Jules LEPOUTRE, PR, en tant que Directeur du laboratoire de Droit International et Européen (LADIE /UPR 7414) et M. Daniel VENTURA, MCF, en tant que directeur adjoint à compter du 11 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028 (60 voix POUR).

M. Laurent COUNILLON remercie Mme Anne Millet DEVALLE pour son implication dans la direction du LADIE jusqu'à ce jour.

IV.13.- Point d'information : Renouvellement du Réseau de Recherche International « Groupement Euromaghrébin de Mathématiques et leurs Interactions » (GE2MI)

Annexe « IRN GE2MI_Lettre de soutien CNRS 2022 -2026 »

Annexe « IRN GE2MI_Lettre de soutien UniCA 2022-2026 »

Intervenant :

M. François DELARUE, Professeur au Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351)

M. Laurent COUNILLON donne la parole à M. François DELARUE pour sa présentation.

M. François DELARUE présente un historique succinct du Réseau de Recherche International « Groupement Euromaghrébin de Mathématiques et leurs Interactions » (GE2MI).

Il indique que le Réseau a été créé en 2010 par M. Gilles LEBEAU, membre du Laboratoire Jean Alexandre DIEUDONNÉ (LJAD / UMR 7351) et a été renouvelé tous les 4 ans. La convention actuelle a débuté en 2022 et se prolonge jusqu'en fin 2025.

Il présente les partenaires qui se situent dans plusieurs pays d'Europe et du Maghreb.

Le laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD, UMR 7351) d'Université Côte d'Azur entretient des liens particuliers avec les Universités de Tlemcen (Algérie), de Cadi Ayyad (Marrakech, Maroc) et de Tunis (Tunisie) notamment par le biais de co-diplomation.

Il présente également les missions principales du réseau international de Recherche GE2MI :

- La promotion des collaborations scientifiques
- L'organisation d'évènement communs
- La promotion de la formation à vocation doctorale
- La constitution d'un réseau

M. François DELARUE précise que le budget du réseau International de Recherche GE2MI est géré par Université Côte d'Azur avec un soutien de 20 000 € et une dotation du Centre Nationale de la Recherche Scientifique (CNRS) de 15 000 € par an.

Le GE2MI bénéficie également de crédits ponctuels de l'Ambassade de France à Alger (pour la formation niveau Master avec un soutien à la Co diplomation), de crédits indirects du Conseil Européen de la Recherche (ERC) ainsi que de financement de poste rouges (ouverts à tous les universitaires non français, membres ou non de des « IRL », « LIA » ou « IRN »). L'année dernière, un chercheur marocain est venu durant 3 mois au LJAD, son salaire étant pris en charge par le CNRS.

M. François DELARUE donne quelques exemples d'actions dans le cadre du GE2MI avec :

- sur budget UniCA+ERC : l'organisation d'une conférence en Italie et une prise en charge intégrale du séjour de jeunes doctorants d'Afrique du Nord. 60 personnes ont participé en octobre 2023. Cela permet de confronter les étudiants à des sujets différents.
- sur budget UniCA+Ambassade de France+CNRS : des visites moyenne durée à Université Côte d'Azur (3 mois en 2022, 3 mois en 2023).
- sur budget UniCA+CNRS : le paiement de missions de courte durée (vers l'Europe et l'Afrique du Nord)

Il présente également le volet Formation des actions du réseau de recherche International :

- sur budget UniCA : le paiement d'une bourse de Master M2 (environ 10k€) pour un étudiant d'Afrique du Nord
- sur budget UniCA+Ambassade de France : le soutien à la codiplomation (UniCA-Tunis, UniCA-Tlemcen, UniCA-Marrakech) :
 - la diffusion des cours en ligne et des séances de soutien à distance (2k€/an)
 - la venue d'étudiant-es en stage (action ponctuelle)
- sur budget UniCA+Ambassade de France: des cours UniCA en Algérie (1 semaine en 2024)
- sur budget de l'Université de Marrakech : des cours doctoraux en ligne (2x10h par an, dernier en 2024 : 100 participants)

M. François DELARUE indique enfin les perspectives pour l'avenir du GE2MI.

Concernant la formation doctorale, des cotutelles sont envisagées afin de mettre en place des bourses systématique. D'autre part, il sera nécessaire de faire un bilan d'étape sur la Co diplomation dans les mois qui viennent.

M. Laurent COUNILLON s'interroge sur un bilan des Co publications et des demandes de financement.

M. François DELARUE précise qu'il est difficile d'obtenir des chiffres précis pour les publications et les thèses.

M. Laurent COUNILLON s'interroge également sur le renouvellement du réseau de Recherche International à la fin 2025. M. François DELARUE indique que l'on peut espérer un renouvellement en collaboration avec le CNRS dès l'année 2026.

IV.14.- Point d'information sur le bilan de l'appel à projets « Science et Société »

Annexe « AAP Science et Société_Cadre »

Annexe « AAP Science et Société_Relevé de conclusion »

Intervenante :

Mathilde LORDONNE, Chargée de projet « Science et Société »

M. Laurent COUNILLON donne la parole à Mme Mathilde LORDONNE, Chargée de projet « Science et Société ».

Mme Mathilde LORDONNE présente tout d'abord les objectifs de l'appel à projets « Science et Société ».

Il est principalement destiné à soutenir des actions en faveur de la diffusion de la diffusion du dialogue entre les sciences et la société pour l'année 2024 par des membres des laboratoires (chercheur-es et jeunes chercheur-es) d'Université Côte d'Azur et leurs associations de médiation scientifique.

Cette année une nouvelle Commission Science avec et pour la Société a été créée, dont Mme Mathilde LORDONNE présente la composition :

- Anne-Sophie COLDEFY, Vice-Présidente Science et Société, Université Côte d'Azur
- Nicolas EMMANUELLI, responsable service information scientifique et communication à la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse INSERM
- Armelle FAVERY, responsable communication, relations publiques et médiation scientifique au centre de recherche Provence-Alpes-Côte d'Azur INRAE

- Marine LE JARS, responsable communication et culture scientifique à la délégation régionale Sud Est IRD
- Anne SCHNEIDER, responsable service communication et médiation Inria
- Sandrine SELOSSE, chargée de recherche, Mines Paris – PSL
- Olga SUAREZ, responsable du service d'éducation et médiation scientifique à l'Observatoire de la Côte d'Azur
- John PUSCEDDU, responsable du service communication et culture scientifique à la délégation régionale Côte d'Azur, CNRS
- Carolyn SCHEURLE, responsable médiation scientifique à l'Institut de la Mer de Villefranche, Sorbonne Université

L'appel à projet Science et société soutient les projets à hauteur d'une enveloppe globale de 20 000 €.

Mme Mathilde LORDONNE rappelle également les critères de l'appel à projet :

1. Les projets doivent proposer des activités et des événements au grand public et/ou à un public scolaire, pour des amateurs et des personnes non professionnelles.
2. Les contenus et les discours scientifiques du projet proposé sont solides, conçus et adaptés au public ciblé.
3. Le plan de financement est cohérent et détaillé. La participation financière d'autres partenaires (co-financement) est encouragée.

Elle indique que sur les 27 demandes de subventions, 15 projets ont été sélectionnés.

Elle souligne les raisons pour lesquelles certains projets n'ont pas été sélectionnés :

- Le Public ciblé ne rentrait pas dans les critères de sélection
- Le budget n'était pas assez détaillé ou cohérent
- D'autres dossiers ont été réorientés vers des demandes de subvention Région notamment pour les événements qui avaient lieu dans le cadre de la fête de la Science

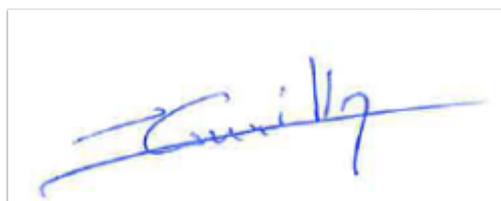
M. Laurent COUNILLON s'interroge sur le public touché pour les différents événements.

Mme Mathilde LORDONNE indique qu'un bilan est fait à l'issue de chaque événement.

Pour exemple, à l'INSPE, le concours Cgénial touche environ 300 élèves dans le cadre de l'événement. Elle précise également qu'une revue annuelle, « Alliage », est publiée sous format papier dans le domaine de la Culture scientifique et Technique.

M. Laurent COUNILLON remercie Mme Mathilde LORDONNE pour sa présentation et lève la séance à 14h40.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Recherche,



Laurent COUNILLON

